



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2024**

Société Anonyme au capital de 1.249.684,84€
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
Bordeaux B 493 845 341



SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES.....	4
1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	6
2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....	7
2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	7
2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS	16
2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	27
2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	29
2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	36
2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES.....	38
2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	39
2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	40
2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	40
2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	40
2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	40
2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	40
2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	42
2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	42
2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS	42
2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 43	43
2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL.....	46
2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS.....	47
2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	47
2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	55
2.21 SUCCURSALES EXISTANTES	56
2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	56
2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES).....	56
2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE.....	56
2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER.....	56
3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	57
4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	58
5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	129
6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS 167	167
7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES.....	171
8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	175



8.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	175
8.2	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE	178
8.3	DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	179
8.4	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	181
9	RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	186

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA et ses filiales Implanet GmbH, Implanet America, Inc., Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (« OSD ») et Madison S.A.S.U.

Avertissement

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

À propos d'IMPLANET

IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique. Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). Issue du partenariat technologique conclu en novembre 2022 entre IMPLANET et Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd (« Sanyou Medical »), la Société a développée en 2024 une nouvelle gamme inédite d'un système de fixation hybride Jazz Spinal System™, se caractérisant par une solution complète de vis pédiculaires, combinée à la gamme JAZZ® d'implants à tresse la plus pertinente du marché.



La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET, repose notamment sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil.

IMPLANET emploie 46 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,4 millions d'euros en 2024.

Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Cambridge, Massachusetts). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

1 ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

Martillac, le 26 mars 2025

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Monsieur Ludovic Lastennet
Directeur Général

2 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 4 mars 2025 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Historique et évolution du Groupe

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : www.implanet.com

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.



La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

Historique de la Société de 2006 à 2023

2006 à 2015	<ul style="list-style-type: none">• Tours de financement pour un montant total de 34 M€.• Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.• Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.• Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.• Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février 2013.• Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013.• Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.• Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharberorde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.• Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.• Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.• Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz. et pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoraco-lombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.• Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.
2016	<ul style="list-style-type: none">• Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.• Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®• Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.• Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux Etats-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office - USPTO).• Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux Etats-Unis.• Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.• Publication d'un nouveau White Paper « <i>Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminar bands: preliminary results of a multicentric study using 3D reconstruction</i> », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scolioses thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaïres.



2017

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
- Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
- Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
- Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
- Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
- Transfert de cotation vers Euronext Growth.
- Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZ™ Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZ™.
- Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
- Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.

2018

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
 - Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
 - Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte. Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
 - Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
 - Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€.
 - Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
 - Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
-

2019

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux États-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.
- Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.
- Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019.
- Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois
- Premières interventions chirurgicales réussies aux États-Unis avec JAZZ Cap®.
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.
- Déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec BPIFrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis
- En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune par imputation sur la prime d'émission.
- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON

2020

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).
 - Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA.
 - Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.
 - Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».
 - Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.
 - Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégé aux États-Unis, en Europe et au Japon.
-

- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux Etats-Unis.
- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro. Le capital social est ainsi porté à 365 932€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.
- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®.
- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

2021

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un financement sous la forme d'une ligne d'obligations convertibles auprès de Nice & Green pour un montant maximum de 5 M€, permettant de financer l'acquisition et l'activité du nouvel ensemble sur 2021 et 2023
- Implanet annonce avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles pour 0,5 million d'euros dans le cadre du financement obligataire mis en place en mars 2018 avec European Select Growth Opportunities Fund.
- Implanet finalise l'accord d'acquisition d'OSD, fabricant d'implants destinés à la chirurgie du rachis, en vue de la création d'un nouvel acteur de référence.
- Implanet obtient l'homologation de la prothèse totale de genou Madison par la TGA en Australie.
- Implanet signe un contrat exclusif de distribution pour la France avec Globus Medical.
- Implanet signe un partenariat stratégique avec Ulrich Medical® pour la distribution de ses implants JAZZ et de la plaque cervicale OSD.
- Implanet annonce la cession de la gamme de prothèses de genou à la société SERF, du Groupe MENIX et son recentrage sur l'activité Rachis.

2022

- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec JAZZ™ PF
- IMPLANET annonce les premières chirurgies aux États-Unis avec la plaque cervicale ORIGIN
- Implanet annonce un partenariat commercial, technologique et financier avec Sanyou Medical qui est le numéro deux des fabricants d'implants rachidiens chinois. Partenariat Commercial : Accord de distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet en Chine, premier marché mondial (en volume) pour les chirurgies du rachis ; Partenariat Technologique : Développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride ; Partenariat Financier : Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), garantie à hauteur de 5 M€ par le partenaire Sanyou Medical.
- Implanet annonce le succès de son augmentation de capital de 2,77M€ avec l'entrée de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited à hauteur de 28,96%.
- Conformément au projet de partenariat communiqué le 29 juin 2022 et faisant suite au succès de la levée de fonds réalisée avec le soutien de Sanyou Medical, la collaboration entre les deux groupes se concrétise avec la signature de deux accords, le premier commercial et le second technologique. L'accord commercial signé porte sur la distribution de la plateforme JAZZ® d'Implanet par Sanyou Medical en Chine. Il s'agit du premier marché mondial en volume pour les chirurgies du rachis, avec 15 000 chirurgies de scoliose pédiatrique et 750 000 chirurgies de l'adulte pratiquées chaque année. L'alliance technologique liant Implanet et Sanyou Medical va permettre la synergie des savoir-faire technologiques et de R&D des deux groupes dans le but d'accélérer leur politique d'innovation produits. Ainsi, ce partenariat vise au développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation hybride, incluant les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis (système

de traitement de la déformation, gamme mini-invasive, robotique, intelligence artificielle, etc..).

- Implanet annonce la signature d'un accord avec SMTP Technology Co., Ltd (« SMTP ») (filiale de Sanyou Medical), société de haute technologie médicale spécialisée dans la fabrication et la vente d'équipements chirurgicaux à ultrasons, pour la distribution exclusive en France de son scalpel chirurgical à ultrasons de dernière génération.

2023

- Implanet annonce le financement complémentaire de 2,50 M€ au titre de l'exercice des BSA, portant la participation de Sanyou Medical dans la Société à 41% du capital.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co., Ltd.
- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux Etats-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.
- Implanet annonce le lancement en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.
- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire

2.1.2 Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2024



9,4 M€
Chiffre d'affaires

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans l'un des segments les plus porteurs de l'orthopédie (rachis).

Implanet distribue également du matériel médical technologique La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,4 M€ en 2024, en progression de +26% par rapport à exercice 2023.

Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Janvier 2024 :

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.

Février 2024 :

- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Mail 2024 :

- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.

Septembre 2024 :

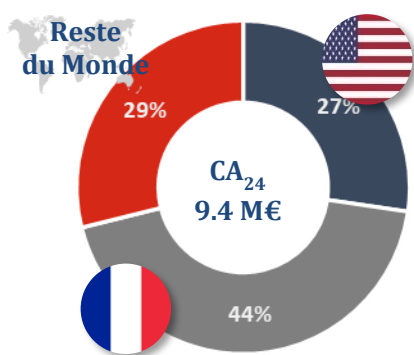
- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.

Décembre 2024 :

- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

2.1.3 Aperçu des activités sur l'exercice 2024

Au total, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 9.41 M€ sur l'exercice 2024, à comparer au chiffre d'affaires annuel de 7.45 M€ réalisé en 2023.

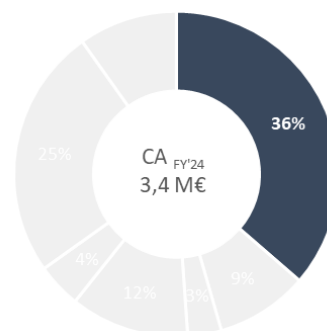
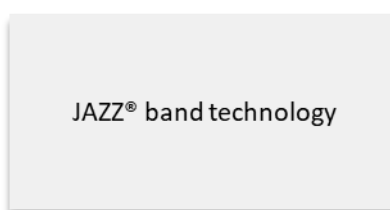


La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,41 M€ sur l'exercice 2024, en progression de +26% par rapport au chiffre d'affaires annuel de 7,45 M€ réalisé en 2023.

L'activité en France est en croissance de +17% avec un chiffre d'affaires de 4,12 M€. L'activité aux États-Unis sur 2024 est de 2,57 M€ contre 1,38 M€ l'an passé, en augmentation de +86%. L'activité export dans le reste du monde a également enregistré une augmentation de +6% sur la période, pour s'établir à 2,72 M€ sur 2024 contre 2,56 M€ en 2023.

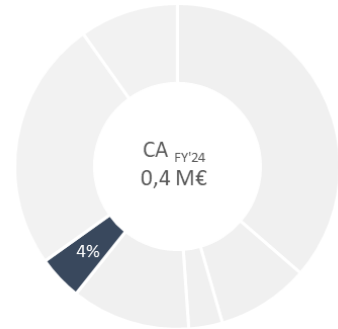
L'activité Implants Rachis a enregistré un chiffre d'affaires de 7,03 M€ sur l'exercice 2024, contre 7,07 M€ en 2023.

La combinaison des différentes gammes d'implants Rachis Implanet et OSD, ainsi que le lancement du nouveau système innovant de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif contribue désormais à positionner le Groupe en acteur de référence de la chirurgie du rachis :

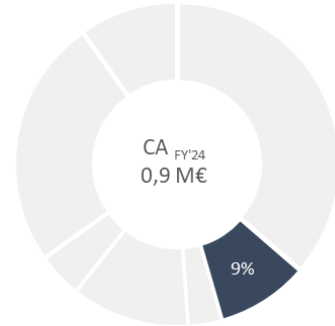




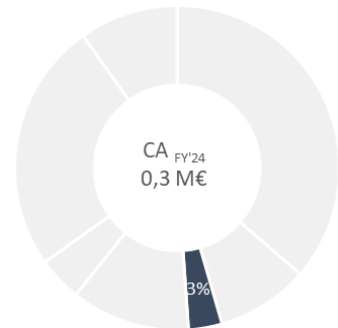
Jazz Screw System®



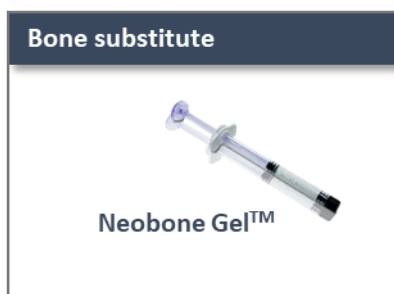
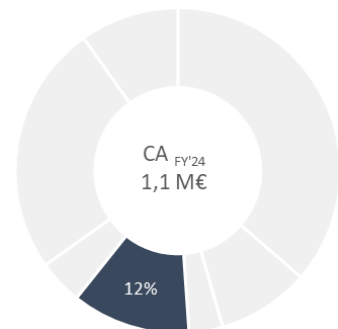
Cervical cage (Squale)
Lumbar cage (Swingo)



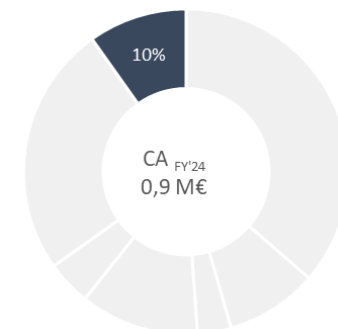
Cervical plate



Posterior lumbar
fixation system



Neobone insert, Neobone Gel
and kyphoplasty kits

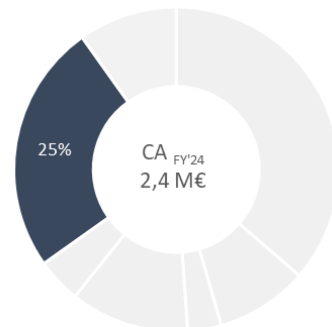




L'activité de distribution de matériel médical a quant à elle généré 2,35 M€ au cours de l'exercice 2024, soit une croissance de +676% par rapport à l'année 2023.



Bistouri à ultrason SMTP



2.2 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 1 du rapport financier annuel.

2.2.1 Formation du résultat opérationnel et du résultat net

Les éléments ci-dessous permettent au lecteur de comprendre la formation du résultat opérationnel et du résultat net par rapport aux comptes consolidés publiés de la Société au 31 décembre 2024.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
France	4 120	3 508
Etats-Unis	2 571	1 379
Europe Middle East Afrique	1 614	1 384
Reste du monde	1 102	1 176
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rachis	7 034	7 065
Equipements médicaux	2 351	303
Genou et Arthroscopie	20	79
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

Charges opérationnelles par destination

COUT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et marchandises	(4 187)	(3 006)
Amortissements des ancillaires	(228)	(209)
Coût des ventes	(4 416)	(3 215)

La marge brute de l'exercice 2024 est en augmentation de 18% en passant de 4,23 M€ à 4,99 M€.



Charges opérationnelles courantes

Sur la période, les charges d'exploitation courantes ont diminué de 0,5 M€, s'expliquant principalement par de nouveaux investissements en 2024 en frais commerciaux et marketing aux Etats-Unis, et la comptabilisation en 2023 de la dépréciation du Goodwill associé à la société OSD pour un montant de 1,6 M€.

La politique stricte et continue de gestion des coûts opérationnels a permis de stabiliser les autres charges opérationnelles courantes.

Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissent les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans qui correspond à la durée d'utilité prévue des projets.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Etudes et recherches	(10)	(14)
Honoraires propriété intellectuelle	(46)	(61)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(449)	(579)
Capitalisation des coûts de développement	61	146
Amortissement des immobilisations & coûts de développement capitalisés	(491)	(675)
Divers	(33)	(44)
Frais de Recherche et Développement	(968)	(1 228)
Crédit d'impôt recherche et innovation	33	55
Subventions	29	28
Subventions	62	84
Frais de Recherche et Développement, nets	(906)	(1 145)

Les frais de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D ;
- des frais de protection des brevets et de la marque ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D, compte tenu notamment de la capitalisation notamment des projets « Système fixation postérieure hybride JSS », « Instrumentation JSS », « Cage SQUALE US » ; « LLIF Cages et plaques » et les projet relatifs à l'obtention du « *Medical Device Regulation* » (MDR) pour JAZZ et JSS ;
- des amortissements des immobilisations incorporelles et des coûts de développement capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche et innovation s'élève à 33 K€ en 2024 contre 55 K€ en 2023.

Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITÉ (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Etudes et recherches	(197)	(207)
Rémunérations Interim. Honoraires	(114)	(163)
Charges de personnel (y compris paiements fondés sur des actions)	(650)	(669)
Capitalisation des coûts de développement	280	245
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(27)	(28)
Matières et fournitures non stockées	(101)	(49)
Divers	(100)	(36)
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité	(908)	(907)
Crédit d'impôt recherche et innovation	17	-
Subventions	17	-
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets	(908)	(907)

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel ;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits, compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Système fixation postérieur hybride JSS », « Instrumentation JSS », « Cage SQUALE US » ; « LLIF Cages et plaques » et les projet relatifs à l'obtention du « *Medical Device Regulation* » (MDR) pour JAZZ et JSS et des amortissements relatifs aux coûts de développement capitalisés.

Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures	(65)	(11)
Primes d'assurances	123	43
Rémunérations Interm. Honoraires	(128)	(206)
Publicité	(211)	(69)
Déplacements, Missions et Réceptions	(508)	(348)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(2 515)	(1 637)
Royalties	(132)	(126)
Dépréciation du goodwill	-	(1 591)
Commissions sur ventes	(1 244)	(1 123)
Dotation / reprise dépréciation clients	(6)	(2)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(144)	(157)
Amortissement des immobilisations et des droits d'utilisation	(52)	(52)
Divers	(126)	22
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(5 007)	(5 257)
Crédit d'impôt recherche et innovation	8	6
Subventions	8	6
Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets	(4 999)	(5 251)

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente en augmentation liés au renforcement des équipes commerciales aux Etats-Unis d'Amérique ;
- de la dépréciation du goodwill OSD en 2023 en lien avec la prise en compte par la Société dans les projections des ventes des produits OSD de l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir (cf. notes 3.1 et 3.4 des comptes consolidés établis au normes IFRS au 31 décembre 2024 présentés en section 4 du présent rapport financier).
- de l'amortissement de la relation clientèle OSD ;
- des frais de déplacements ;
- des honoraires de consulting ;
- des primes d'assurances. Bpifrance a accordé des abandons, respectivement de 124 K€ en 2024 et de 95 K€ en 2023, sur le montant des avances remboursables au titre des assurances prospection compte tenu des développements commerciaux sur les zones assurées. S'agissant d'assurances prospection, ces montants ont été enregistrés en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente (cf. note 10.2 des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024 présentés au chapitre 4).
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc.

Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matériel, équipements et travaux	(192)	(68)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(416)	(406)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	(71)	(10)
Amortissement des immobilisations	-	(4)
Dotations / reprise de provisions	-	25
Dotations / reprise dépréciation stocks	(60)	(116)
Campagne de mise aux rebuts	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(133)	(134)
Divers	(33)	(69)
Coûts des Opérations	(905)	(782)

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- la dépréciation des stocks et la charge liée à la campagne annuelle de mise aux rebuts.

Frais généraux et administratifs

Les dépenses liées aux « frais généraux et administratifs » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	(62)	(65)
Matériel, équipements et travaux	(115)	(101)
Assurances	(185)	(229)
Rémunérations Interm. Honoraires	(391)	(456)
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(57)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(964)	(888)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(152)	(174)
Services bancaires	(72)	(77)
Divers	(117)	(164)
Frais généraux et administratifs	(2 115)	(2 211)

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des services bancaires ;
- des frais de déplacements ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

Charges opérationnelles non courantes

Au cours de l'exercice 2024, la société a encouru 142 K€ de frais non courants (325 K€ au 31 décembre 2023) liés à des frais de restructurations, aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement et à des pénalités pour retards de paiements envers des organismes sociaux et mutuelles.

Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Coût amorti de l'emprunt	(229)	(268)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	-	(7)
Autres charges financières	(41)	(29)
Produits financiers	-	13
(Pertes) et gains de change	26	4
Total produits et charges financières	(244)	(288)

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût amorti des emprunts et avances remboursables (incluant le coût amorti de l'emprunt obligataire pour 133 K€ en 2024 contre 166 K€ en 2023) ;
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2024 est estimé à 103 873 K€ dont 2 933 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 90 342 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 13 602 K\$ (13 058 K€) dont :
 - 6 319 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 et 1 622 K\$ en 2024 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 473 K€ dont :
 - 175 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021 ;
 - 40 K€ constitués en 2023 ;
 - 14 K€ constitués en 2024.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-options, obligations...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période (en K€)	(4 366)	(6 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	116 960 960	38 900 209
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 366)	(6 676)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)

2.2.2 Analyse du bilan

Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	2 779	3 095
Immobilisations corporelles	1 595	1 027
Autres actifs financiers non courants	86	106
Autres créances non courantes	112	-
Total actifs non courants	4 572	4 227

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et celle à venir en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes. (Cf. note 3.4 des comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2024).

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2024 sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 1 501 K€ (contre 1 389 K€ en 2023), de logiciels et brevets pour 354 K€ (contre 650 K€ en 2023) et de la relation clientèle OSD pour 924 K€ (contre 1 055 K€ en 2023).

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé et des droits d'utilisations IFRS 16.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de cautions, et les autres créances non courantes correspondent à la retenue de garantie liée au préfinancement du CIR 2023, à la créance préfinancée du CIR 2023 et à la créance de CIR 2024 qui seront remboursés en l'absence de bénéfice taxable dans les trois ans de leur constatation.

Actifs courants

ACTIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks	5 643	3 780
Clients et comptes rattachés	2 216	1 669
Autres créances	856	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	248
Total actifs courants	10 318	6 409

Les stocks sont essentiellement constitués au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 des différentes catégories d'implants pour le rachis, de consommables pour le scalpel à ultrason de SMTP

ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- D'un complément de prix 170 K€ restant à recevoir au 31 décembre 2024 dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA ;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires.

Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	1 250	410
Primes d'émission et d'apport	7 196	10 151
Réserve de conversion	(254)	(415)
Autres éléments du résultat global	69	90
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(3 168)	(3 735)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(4 366)	(6 676)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	727	(174)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	727	(174)

Le capital social au 31 décembre 2024 s'élève à 1 249 684,84 €, divisé en 124 968 484 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2024, la Société a levé 5,5 M € auprès de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited par émission de 83 924 897 actions nouvelles. A la suite de cette opération, le capital de la Société a été augmenté de 839 248,97€.

Passifs non courants

PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements envers le personnel	217	170
Dettes financières non courantes	1 735	1 674
Dettes fiscales et sociales non courantes	-	-
Passifs non courants	1 952	1 844

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent :

- la part non courante des emprunts contractés auprès d'un établissement de crédit pour 959 K€ au 31 décembre 2024 (1 166 K€ au 31 décembre 2023) ;
- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 91 K€ au 31 décembre 2024 (216 K€ au 31 décembre 2023) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location pour 621 K€ au 31 décembre 2024 (292 K€ au 31 décembre 2023).
- la dette de préfinancement du crédit impôt recherche pour 64 K€ au 31 décembre 2024.

Passifs courants

PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières courantes	4 436	4 477
Dérivé passif	-	-
Provisions	69	127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 283	2 870
Dettes fiscales et sociales	1 130	1 029
Autres créiteurs et dettes diverses	277	464
Passifs courants	12 195	8 966

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 950 K€ au 31 décembre 2024 (772 K€ au 31 décembre 2023) ;
- la part courante de plusieurs emprunts contractés auprès d'établissements de crédit pour 2 878 K€ au 31 décembre 2024 (1 387 K€ au 31 décembre 2023) ;
- la part courante des avances remboursables et prêts à taux zéro pour 277 K€ au 31 décembre 2024 contre 816 K€ au 31 décembre 2023 ;
- la part courante des dettes au titre des contrats de location pour 330 K€ au 31 décembre 2024 (335 K€ au 31 décembre 2023).



2.2.3 Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

Résultat de la Société Implanet SA

IMPLANET SA (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	6 166	5 107
<i>dont chiffre d'affaires</i>	5 620	4 509
Charges d'exploitation	(9 777)	(8 701)
Résultat d'exploitation	(3 611)	(3 594)
Résultat financier	(1 788)	(3 749)
Résultat exceptionnel	738	(74)
Impôt sur les sociétés	59	62
Résultat net	(4 603)	(7 355)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 6 166 K€ en 2024 contre 5 107 K€ en 2023, soit une hausse de 1 059 K€ s'expliquant principalement par une augmentation du chiffre d'affaires en France (+786 K€ ou +35%) et aux Etats-Unis d'Amérique (+261 K€).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9 777 K€ en 2024 contre 8 701 K€ en 2023, soit une hausse de 1 076 K€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des achats de marchandises et matières premières (corrigés de la variation de stocks) de 752 K€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 739 K€ au 31 décembre 2024 contre 2 682 K€ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 57 K€ s'expliquant principalement par la baisse d'honoraires.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 683 K€ au 31 décembre 2024 contre 3 362 K€ au 31 décembre 2023, s'expliquant en partie par le transfert du personnel d'OSD sur Implanet SA à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 274 K€ au 31 décembre 2024 contre 275 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat financier s'élève à - 1 788 K€ au 31 décembre 2024 contre - 3 749 K€ au 31 décembre 2023. Il est constitué de la dotation complémentaire sur les titres et créances de Implanet America (pour 1 000 K€) ainsi que sur les titres et créances de la société OSD (pour 515 K€), d'intérêts sur les emprunts et de dotation et reprise de provision sur change.

Le résultat exceptionnel ressort à + 738 K€ au 31 décembre 2024 contre - 74 K€ au 31 décembre 2023, comprenant un complément de prix de 850 K€ enregistré dans le cadre de la cession de l'activité MADISON à la société SERF.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche et innovation de 59 K€, le résultat net s'établit à - 4 603 K€ au 31 décembre 2024 contre - 7 355 K€ au 31 décembre 2023.

Résultat de la Société OSD

OSD (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	2 621	3 223
<i>dont chiffre d'affaires</i>	2 625	2 866
Charges d'exploitation	(2 590)	(3 413)
Résultat d'exploitation	31	(190)
Résultat financier	(32)	70
Résultat exceptionnel	(5)	(80)
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	(6)	(200)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 621 K€ en 2024 contre 3 223 K€ en 2023.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 590 K€ au 31 décembre 2024 contre 3 413 K€ en 2023, soit une baisse de 823 K€. Elles comprennent notamment :

- 1 390 K€ d'autres achats et charges externe contre 1 953 K€ en 2023 ;
- 1 K€ de charges de personnel contre 184 K€ en 2023, le personnel ayant été transféré sur Implanet SA ;
- et 534 K€ de dotations d'exploitation contre 612 K€ en 2023.

Le résultat financier s'élève à - 32 K€ au 31 décembre 2024 contre 70 K€ au 31 décembre 2023. Il est constitué d'intérêts sur les emprunts. En 2023, il incluait également une reprise de provisions (95 K€) sur les titres et créances de la filiale OSD Iberica.

Le résultat exceptionnel ressort à -5 K€ au 31 décembre 2024 contre - 80 K€ au 31 décembre 2023.

En 2023, ce poste était constitué principalement des charges liées aux coûts de liquidation de la filiale OSD Iberica.

Le résultat net s'établit à - 6 K€ au 31 décembre 2024 contre - 200 K€ au 31 décembre 2023.

Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	2 529	1 312
<i>dont chiffre d'affaires</i>	2 529	1 312
Charges d'exploitation	(4 072)	(2 299)
Résultat d'exploitation	(1 542)	(987)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	441	275
Résultat net	(1 102)	(712)

* converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 529 K€ en 2024 contre 1 312 K€ en 2023, en croissance de 1 217 K€, s'expliquant principalement par le développement de l'activité de ventes d'équipements médicaux OLEA de SMTP.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à - 4 072 K€ au 31 décembre 2024 contre - 2 299 K€ au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre d'une force commerciale de premier plan.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt de 441 K€, le résultat net ressort à - 1 102 K€ au 31 décembre 2024 contre - 712 K€ au 31 décembre 2023.

Résultat de la Société Implanet GmbH

IMPLANET GmbH (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	1	-
<i>dont chiffre d'affaires</i>	-	-
Charges d'exploitation	(15)	(40)
Résultat d'exploitation	(14)	(40)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	(14)	(40)

Le résultat est non significatif sur l'exercice 2024.

Les charges d'exploitation sont composées essentiellement d'honoraires et de coûts de sortie dans le cadre de la mise en œuvre de la fermeture de la société.

2.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2024 a été marqué par la très bonne performance commerciale enregistrée sur le second semestre 2024, en croissance de +66% par rapport à la même période l'année dernière, confirmant ainsi la pertinence du modèle de développement déployé depuis le début d'année 2024. Basée sur notre expertise de la chirurgie rachidienne et la synergie entre les gammes, la commercialisation des implants couplée à la distribution de matériel médical à haute valeur ajoutée permet à la Société d'augmenter significativement ses ventes sur les marchés stratégiques.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a également réalisé les progrès suivants :

- ✓ Le succès de l'augmentation de capital annoncée le 4 janvier 2024, ayant permis de lever un montant de 5,5 M€ par l'émission de 83 924 897 actions nouvelles ;
- ✓ La nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de la filiale d'IMPLANET aux États-Unis ;
- ✓ L'homologation par la *Food and Drug Administration* (FDA) de la nouvelle gamme de fixation postérieure hybride Jazz Spinal System™ aux États-Unis ;
- ✓ La signature d'un partenariat exclusif pour la distribution aux États-Unis du bistouri à ultrasons Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis ;
- ✓ La mise en place d'un financement d'environ 2 M€ auprès de Shanghai Pudong Development Bank.

La Société a également obtenu le règlement de 0,68 M€ relatif à la cession de l'activité MADISON™ et le solde de 0,17 M€ devrait être encaissé au cours du premier semestre 2025.

Au 31 décembre 2024, la Société disposait d'une trésorerie de 1,60 M€.

Compte tenu des prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés sur les exercices 2025 et 2026 et la mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical, la Société estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement de ses opérations pour les douze prochains mois. Par ailleurs, la Société continue d'étudier différentes solutions de financement pour accélérer le développement de ses activités et sa croissance à moyen terme.

La Société continuera cependant d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

2.4.1 Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020.

En juin 2023, le tribunal a validé l'annulation de la requête dudit client, mettant ainsi fin à la procédure en justice.

En novembre 2023, le client a fait une nouvelle demande auprès de la Société pour un échange des produits contre de nouveaux produits. La Société juge que cette nouvelle demande est inacceptable dans la mesure où les produits à échanger sont obsolètes du fait de l'arrêt des activités commerciales dudit client.

En mars 2024, la Société Implanet America a reçu une nouvelle assignation par ce client, sur les mêmes fondements que la précédente demande de juin 2020, et ce malgré la validation par le tribunal en juin 2023 de l'annulation de la précédente requête. Par conséquent, la Société a une nouvelle fois engagé, en juillet 2024, une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client.

A la clôture de l'exercice 2024, la société n'a comptabilisé aucune provision.

2.4.2 Risques financiers

Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 4,4 M€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2024.

2.4.3 Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignment auprès des établissements de soins en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soins et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignment sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignment par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients), la mise en œuvre de nouvelles gammes d'implants, telle que la gamme de système de fixation postérieure hybride Jazz Spinal System™, ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient

susceptibles d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière son développement et ses perspectives.

Financement de la Société

Les dettes financières au 31 décembre 2024 par échéance s'articulent comme suit :

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2024			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	951	330	621	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	372	280	92	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Dérivé passif	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	950	-	-
Préfinancement CIR	64		64	
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 837	2 878	959	-
Total dettes financières	6 176	4 440	1 736	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 440</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 736</i>			

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital, y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013, lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016, novembre 2017 et ses financements en obligations convertibles sur les exercices 2018 à 2022 (equity lines) et lors de ses augmentations de capital réalisées notamment fin 2022 et début 2024 avec Sanyou Medical.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance, de subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Région PACA, du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), Crédit Impôt Innovation (« CII »), d'assurance prospection Bpifrance et d'emprunts garantis par l'Etat, au titre de la crise de la Covid-19.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2024 s'analyse comme suit :

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRÊTS A TAUX ZÉRO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2024	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2024	120	41	72	115	-	-	24	372
Part à moins d'un an	120	17	72	47	-	-	24	280
Part d'un an à 5 ans	-	24	-	68	-	-	-	92
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-



Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux. Cf. note 10.4 des comptes consolidés IFRS présentés en chapitre 4.

Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 2,2 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 et à 1,4 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2024, actant une perte de 4,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 1,6 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical ;
- Le règlement du solde de la cession l'activité MADISON, d'un montant de 0,17 M€ prévu au cours du second semestre 2025 ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2025 et 2026.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR qui pourraient décaler les perspectives commerciales de quelques mois ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement. A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions.

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 2 088 191 actions nouvelles¹, générant alors une dilution égale à 1,67% sur la base du capital existant à ce jour et 1,64% sur la base du capital pleinement dilué.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

Risques liés au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

La Société bénéficie des dispositifs :

- du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.
Le montant demandé au titre du CIR 2024 pour le Groupe est de 50 K€ ;
- du crédit d'impôt innovation (« CII »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises dont le projet de recherche fait progresser l'état de l'art ou permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau. Le montant demandé au titre du CII 2024 est de 8 K€.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR ou le CII soient remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

¹ En cas d'exercice de la totalité des 418 500 BSA, des 1 397 907 BSPCE, des 548 500 options et des 1 443 750 actions gratuites en circulation, qu'ils soient exerçables ou non.

Risques liés à l'accès à des avances et financements publics

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêt à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Jazz	800	680	120
BPI – prêt à l'innovation OSD	700	700	-
BPI – Prêt croissance OSD	300	300	-
BPI Assurance Prospection (1)	594	414	180
Prêt Région Nouvelle Aquitaine	500	428	72
Total	4 088	3 716	372

* hors frais éventuels à la charge de la Société

- (1) dans le cadre de l'assurance prospection, le remboursement étant calculé en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé au cours de la période de prospection sur les territoires assurés, le financeur BPIFrance a accordé en 2024 et 2023 des abandons d'une partie des aides accordées, pour respectivement 124 K€ et 95 K€.

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

2.4.4 Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Cf. note 10.4 des comptes consolidés en IFRS au 31 décembre 2024 présentés au chapitre 4.

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie. En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale.



La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de deux personnes ayant plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits ;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)
ICARE (France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)
Rescoll (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2024	2023
Coûts de R&D en K€	968	1 228
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	61	146

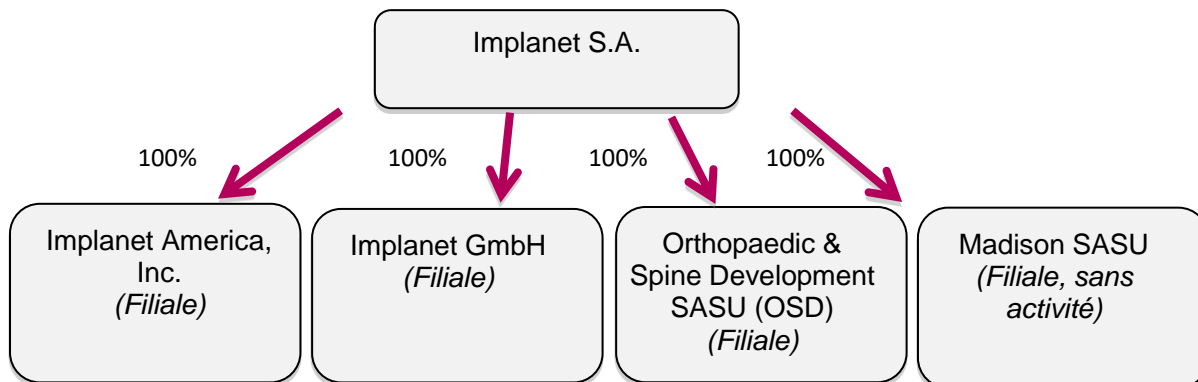
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

2.6 ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

2.6.1 Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



2.6.2 Sociétés du Groupe

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Elle disposait d'une succursale au Royaume-Uni (fermée le 19 décembre 2023).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Cambridge (Massachusetts).
- **Implanet GmbH** : créée en juillet 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président. La fermeture de la filiale devrait intervenir en 2025.
- **Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U.** : société acquise le 18 mai 2021 dont le siège social est basé à Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. La société IMPLANET SA assure les fonctions de président.
- **Madison S.A.S.U.** : société sans activité créée en avril 2020 dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

2.7 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
 - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
 - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion ;
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
 - continuer à déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - continuer à distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co., Ltd ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical.

Le déploiement de la stratégie pourrait néanmoins dépendre étroitement de l'évolution des droits et taxes douanières qui pourraient être augmentées dans différentes zones géographiques et des conséquences possibles de la guerre en Ukraine.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

2.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

2.9 PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 4.602.859,93 € que nous vous proposons d'affecter au compte prime d'émission.

2.10 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 61.150 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.11 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

2.12 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D. 441-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Arti 0 jour (indicatif)
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées						299	
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) TTC		594 246	831 139	87 182	577 315	2 089 882	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC) 9 707 209,44 € TTC		6,12%	8,56%	0,90%	5,95%	21,53%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) 5 620 447,53 € HT							

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues											60	60
Montant total des factures exclues (<i>préciser : HT ou TTC</i>) TTC											42 734	42 734
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : entre 45j et 60j - Délais légaux (préciser)						- Délais contractuels : 90j Export ; 45j France (privé) ; - Délais légaux : 50j France (Etablissements de santé publics)					

2.13 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de BSPCE et d'actions gratuites dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 1.19 du rapport).

Au 31 décembre 2024, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

2.14 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

2.15 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Néant

2.16 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport (après prise en compte de l'augmentation de capital de février 2024).

	Situation à la date du rapport sur une base non diluée		Situation à la date du rapport sur une base pleinement diluée					
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ²	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA ³	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE ⁽³⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options ⁽³⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'émission des actions gratuites	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et émissions gratuites	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et actions gratuites
Fondateurs et investisseurs historiques	4 316	0,00%					4 316	0,00%
Sanyou (HK) International Medical Holding Co Limited	93 176 946	74,56%					93 176 946	73,33%
Investisseurs financiers	93 176 946	74,56%					93 176 946	73,33%
Mandataires sociaux, salariés et consultants	854 251	0,68%	10 743	187 883	445 815	1 443 750	2 942 442	2,32%
Autres actionnaires personne physique	598 239	0,48%					598 239	0,47%
Flottant	30 334 732	24,27%					30 334 732	23,87%
Auto-contrôle	-	-					-	-
Total	124 968 484	100%	10 743	187 883	445 815	1 443 750	127 056 675	100%

² Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

³ Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA, options et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.



2.16.2 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

La Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 25 avril 2024 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 et L225-210 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Prix d'achat maximum : 5 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 20.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2016

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).



Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

Implanet a mis fin en date du 31 janvier 2023 au contrat de liquidité conclu le 16 novembre 2017 avec TSAF - Tradition Securities And Futures. A ce titre, le solde du contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2023 et plus aucune action Implanet n'est auto détenue en portefeuille depuis lors.

La Société n'a par ailleurs pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs au cours de l'exercice 2024.

2.17 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Variation de la prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
01/01/2024	Solde initial	410 435,87 €	€		41 043 587	0,01 €	410 435,87 €
06/02/2025	Augmentation de capital	823 248,97 €	4 657 831,78 €	83 924 897	124 968 484	0,01 €	1 249 684,84 €

2.18 EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 288,00⁴ euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Au cours de l'exercice 2024, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut le 9 mai 2024 à 0,1675 euros et son plus bas niveau les 4, 5 et 8 janvier 2024 à 0,0600 euro. Au 31 décembre 2024, le titre a clôturé à 0,1140 euro.

Sur les premiers mois de l'exercice 2025, le titre est passé de 0,114 euro à 0,1025 euro le 25 mars 2025, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 13,1 millions euros.

2.19 INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 3 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

⁴ Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20 €, avant l'effet de regroupement par 40 actions réalisé le 3 février 2020. Après regroupement, le prix d'introduction ajusté est de 288,00 euros.

2.19.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}	BSPCE _{09/2019}	BSPCE _{11/2020}	BSPCE _{05/2021}
Date d'assemblée	9 janvier 2015	24 mai 2016		22 mai 2017	25 juin 2019	13 novembre 2020	18 mai 2021
Date du conseil d'administration	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020	18 mai 2021
Nombre de BSPCE autorisés	539.952	432.123		1.076.503	3.675.000	200.000	800.000
Nombre total de BSPCE attribués	370.000	209.488	50.000	418.000	3.675.000	200.000	800.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	9.712	5.499	1.312	10.450	91.875	200.000	800.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	3.675	3.815	1.312	2.250	27.500	75.500	150.000
<i>Mandataires concernés* :</i>							
<i>Ludovic Lastennet</i>	3.675	2.956	-	1.750	20.000	54.500	150.000
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	-	859	1.312	500	2.500	7.000	
<i>Mary Shaughnessy</i>					2.500	7.000	
<i>Paula Ness Speers</i>					2.500	7.000	
<i>Nicolas Papillon</i>							150.000
<i>Benjamin Letienne</i>							150.000
Point de départ d'exercice des BSPCE	1 ^{er} avril 2017	11 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} février 2019	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	30 juin 2022
Date d'expiration des BSPCE	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2030	18 mai 2031
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	57,110 €	50,710 €	50,710 €	25,910 €	3,024 €	0,8307€	1,0024
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)	(2) (4)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	63.000	51.081	50.000	162.000	3.151.000	47.500	800.000
BSPCE restants à la date du rapport	307.000	158.407	0	256.000	524.000	152.500	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	8.218	4.232	0	6.520	13.363	155.550	0

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer au dit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE_{11/2020} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2020
- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2022 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2021

(4) Les BSPCE_{05/2021} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 30 juin 2022 si les conditions de performance ont été réunies au 30 juin 2022
- à hauteur de 50% à compter du 30 juin 2023 si les conditions de performance ont été réunies au 30 juin 2023



2.19.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 01/2013	BSA 01/2014	BSA 07/2015	BSA 07/2016-T1	BSA 09/2017	BSA 01/2018	BSA 09/2019	BSA ABS A 10/2022
Date d'assemblée	22 janv 2013	19 juillet 2013	9 janv. 2015	24 mai 2016	22 mai 2017	22 mai 2017	25 juin 2019	6 juin 2022
Date du conseil	-	8 janvier 2014	15 juil. 2015	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019	24 octobre 2022
Nombre de BSA émis	25.000	27.398	44.699	56.000	60.000	120.000	400.000	9.879.254
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	76	834	1.173	1.470	1.500	3.000	10.000	8.644.349
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	76	834	425	682	-	1.000	-	-
<i>Mandataires concernés* :</i>								
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	76	-	-	-	-	-	-	-
<i>Jan Egberts</i>	-	-	-	262	-	-	-	-
<i>Paula Ness Speers</i>	-	-	425	-	-	500	-	-
<i>Mary Shaughnessy</i>	-	-	-	420	-	500	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	0	0	4	2	5	4	4	n/a
Point de départ d'exercice des BSA	22 janv 2013	8 janvier 2015	1 juil. 2015	11 juillet 2017	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019	24 octobre 2022
Date d'expiration des BSA	22 janv 2023	8 janvier 2025	15 juil. 2025	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028	9 septembre 2029	31 mars 2023
Prix d'émission du BSA	0,15 €	0,668 €	0,29 €	0,14 €	0,07 €	0,07 €	0,0770 €	n/a
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	492,57 €	219,11 €	109,91 €	50,71 €	26,31 €	25,91 €	2,93 €	0,32 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)	(1)	(1)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	0	0	0	0	0	0	0	7.984.333
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	25.000	27.398	16.199	26.000	20.000	100.000	100.000	754.302
BSA restants à la date du rapport	-	-	28.500	30.000	40.000	20.000	300.000	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	-	-	761	802	1.020	510	7.650	-

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) S'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA_{07/2015} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(3) S'agissant de Madame Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(4) Les BSA_{09/2017} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(5) S'agissant de Mesdames Paula Ness Speers et Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{01/2018} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.



2.19.3 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options _{07/2015}	Options _{03/2016}	Options _{01/2018}	Options _{09/2019}	Options _{11/2020}	Options _{07/2024}
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015	24 mai 2016	9 septembre 2019	13 novembre 2020	3 mai 2023
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016	23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020	11 juillet 2024
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952	432.123	500.000	31.500	2.000.000
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000	22.500	500.000	31.500	550.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	563	1.750	563	12.500	31.500	550.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} sept. 2016	24 mars 2016	23 janvier 2018	1 janvier 2021	1 janvier 2023	1 ^{er} avril 2025
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	12 novembre 2030	11 juillet 2034
Prix de souscription d'une action *	101,11€	57,11€	25,91€	3,01€	0,7407€	0,1095 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	12.500	70.000	2.500	424.000	1.500	137.500
Options restants à la date du rapport	10.000	-	20.000	76.000	30.000	412.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	267	-	510	1.938	30.600	412.500

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis d'une diminution du prix de souscription de 0,09€ (décision du conseil d'administration du 19 octobre 2022) et enfin d'un ajustement de parité de 1,02 en février 2024 (décision du directeur général du 2 février 2024). En tenant compte également du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

- (1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :
- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
 - dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.
- (2) Les options de souscription de juillet 2024 sont soumises à des conditions de services et des conditions de performance :
- 25% au 31 mars 2025 sous condition de présence ;
 - 25% au 31 mars 2025 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2024 de \$3.3 millions ;
 - 25% au 31 mars 2026 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2025 de \$5.5 millions ;
 - 25% au 31 mars 2027 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2026 de \$9.1 millions.

2.19.4 Attributions gratuites d'actions

	AGA07/2024
Date d'assemblée	3 mai 2023
Date du conseil d'administration	11 juillet 2024
Nombre d'Actions Gratuites autorisées ⁽²⁾	12.496.848
Nombre total d'Actions Gratuites attribuées	1.650.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	<i>705.000</i>
<i>Mandataires concernés* :</i>	
<i>Ludovic Lastennet</i>	<i>390.000</i>
<i>Benjamin Letienne</i>	<i>315.000</i>
Modalités d'attribution	(1)
Actions gratuites annulées	206.250
Actions gratuites en cours d'acquisition	1.443.750
Actions gratuites définitivement attribuées et émises	-

(1) L'attribution définitive des actions gratuites est soumise à des conditions de services et des conditions de performance :

- 33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence
- 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS
- 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS
- 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million
- 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence
- 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million

(2) Le nombre d'actions gratuites autorisées ne peut dépasser 10% du capital social à la date de la décision du conseil d'administration mettant en œuvre l'attribution d'actions gratuites, soit au 11 juillet 2024.



2.19.5 Obligations convertibles en actions

Néant

2.19.6 Synthèse des instruments dilutifs

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 2 088 191 actions, soit une dilution maximale de 1,67% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 1,64% sur la base des droits de votes dilués.

2.20 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	535 154,50	1 317 813,60	312 117,57	410 435,87	1 249 684,84
b) Nombre d'actions existantes	5 351 545	13 178 136	31 211 757	41 043 587	124 968 484
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 023 126	5 288 217	4 706 660	4 509 238	5 620 447
b) Impôts sur les bénéfices	(128 898)	(114 717)	(128 631)	(61 958)	(58 750)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(3 872 835)	(1 994 508)	(4 902 144)	(7 354 834)	(4 602 862)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,46)	(0,12)	(0,10)	(0,08)	(0,02)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,72)	(0,15)	(0,16)	(0,18)	(0,04)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV – PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28,9	30,3	31,9	35,4	36,2
b) Montant de la masse salariale	1 629 412	2 058 283	2 084 085	2 281 769	2 490 889
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,...)	722 380	943 076	1 008 259	1 079 863	1 192 153



2.21 SUCCURSALES EXISTANTES

La Société détenait une succursale au Royaume-Uni.
Créée en mai 2018 et basée à Londres, la succursale a débuté son activité opérationnelle fin 2018.
Le résultat fut non significatif sur l'exercice 2023.
La succursale a été définitivement fermée en date du 19 décembre 2023.

2.22 AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.23 ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

Néant

2.24 AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Néant

2.25 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant



3 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2024	Exercice 2023
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	73	77
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	2
Sous total	73	79
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	73	79

4 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET		Notes	31/12/2024	31/12/2023
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE			K€	K€
ACTIF				
Goodwill	3.1		-	-
Immobilisations incorporelles	3.2		2 779	3 095
Immobilisations corporelles	3.3		1 595	1 027
Autres actifs financiers non courants	4		86	106
Autres créances non courantes			112	
Total actifs non courants			4 572	4 227
Stocks	5		5 643	3 780
Clients et comptes rattachés	6.1		2 216	1 669
Autres créances	6.2		856	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		1 602	248
Total actifs courants			10 318	6 409
TOTAL ACTIF			14 890	10 637
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital	8		1 250	410
Primes d'émission et d'apport			7 196	10 151
Réserve de conversion			(254)	(415)
Autres éléments du résultat global			69	90
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(3 168)	(3 735)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère			(4 366)	(6 676)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère			727	(174)
Intérêts ne conférant pas le contrôle			-	-
Total des capitaux propres			727	(174)
Passifs non courants				
Engagements envers le personnel	11		217	170
Dettes financières non courantes	10		1 735	1 674
Passifs non courants			1 952	1 844
Passifs courants				
Dettes financières courantes	10		4 436	4 477
Dérivé passif	10.3		-	-
Provisions	12		69	127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 323	2 870
Dettes fiscales et sociales	13.1		1 130	1 029
Autres créiteurs et dettes diverses	13.2		252	464
Passifs courants			12 210	8 966
TOTAL PASSIF			14 890	10 637

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2024 12 mois K€	31/12/2023 12 mois K€
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES			
Chiffre d'affaires	15	9 406	7 447
Coût des ventes	16.1	(4 416)	(3 215)
Marge brute		4 990	4 233
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(956)	(1 228)
Paiement fondé sur des actions	16.3	(11)	-
Subvention	16.3	62	84
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(907)	(902)
Paiement fondé sur des actions	16.4	-	-
Subvention	16.4	16	(5)
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(4 976)	(5 256)
Paiement fondé sur des actions	16.2	(32)	(1)
Subvention	16.2	8	6
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(905)	(781)
Paiement fondé sur des actions	16.5	-	-
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 090)	(2 209)
Paiement fondé sur des actions	16.6	(26)	(2)
Résultat opérationnel courant		(4 826)	(6 063)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(142)	(325)
Résultat opérationnel		(4 968)	(6 388)
Charges financières	18	(270)	(297)
Produits financiers	18	-	13
Variation de la juste valeur des dérivés	18	-	(7)
Gains et pertes de change	18	26	4
Résultat avant impôts		(5 212)	(6 676)
Charge d'impôts	19	(4)	-
Résultat net des activités poursuivies		(5 216)	(6 676)
Résultat de cession des activités non maintenues		850	-
Résultat net de la période		(4 366)	(6 676)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(4 366)	(6 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		116 690 960	38 900 209
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,04)	(0,17)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,04)	(0,17)

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
Résultat net de la période	(4 366)	(6 676)
Ecart actuariels	(21)	41
Eléments non recyclables en résultats	(21)	41
Ecart de conversion	(81)	(18)
Eléments recyclables en résultats	(81)	(18)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	(102)	23
Résultat global	(4 468)	(6 653)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(4 468)</i>	<i>(6 653)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Note	Nombre d'actions								K€
Au 31 décembre 2022		31 211 757	312	11 049	(7 472)	(397)	49	3 541	-	3 541
Résultat net			-	-	(6 676)	-	-	(6 676)	-	(6 676)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(18)	41	23	-	23
Résultat global			-	-	(6 676)	(18)	41	(6 653)	-	(6 653)
Augmentation de capital										
Remboursement des ORA en actions		1 878 416	19	419	-	-	-	438	-	438
Imputation sur la prime d'émission			-	(3 729)	3 729	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	7 953 414	80	2 466	-	-	-	2 545	-	2 545
Variation des actions auto-détenues			-	-	5	-	-	5	-	5
Frais d'augmentation de capital			-	(53)	-	-	-	(53)	-	(53)
Paiements en actions	9		-	-	3	-	-	3	-	3
Au 31 décembre 2023		41 043 587	410	10 151	(10 410)	(415)	90	(174)	-	(174)
Résultat net			-	-	(4 366)	-	-	(4 366)	-	(4 366)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(81)	(21)	(102)	-	(102)
Résultat global			-	-	(4 366)	(81)	(21)	(4 468)	-	(4 468)
Augmentation de capital		83 924 897	839	4 658				5 497		5 497
Imputation sur la prime d'émission			-	(7 371)	7 371	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions auto-détenues			-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital			-	(241)	44	-	-	(197)	-	(197)
Autres variations			-	-	(242)	242	-	-	-	-
Paiements en actions	9		-	-	69	-	-	69	-	69
Au 31 décembre 2024		124 968 484	1 250	7 196	(7 533)	(254)	69	727	-	727

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2024 12 mois K€	31/12/2023 12 mois K€
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(4 366)	(6 676)
Résultat net des activités poursuivies		(5 216)	-
Résultat net des activités abandonnées		850	-
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(674)	(884)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(594)	(589)
(-) Elimination des dépréciations du goodwill	3.4	-	(1 591)
(-) Dotations aux provisions	11,12	(95)	(141)
(+) Reprises de provisions	12	127	25
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(69)	(3)
(-) Charge d'intérêts financiers		(131)	(80)
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	-	(7)
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(29)	(75)
(-) Autres (déactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(15)	(99)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(3 737)	(3 233)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks et de l'entrée de périmètre OSD) des activités poursuivies		(866)	(1 786)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités poursuivies		(2 871)	(1 447)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés pour les activités abandonnées		680	-
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(2 191)	(1 447)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	-	-
Capitalisation des frais de développement	3.2	(358)	(420)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(486)	(298)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	-	(50)
Cession d'immobilisations		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(844)	(768)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	5 497	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(197)	(53)
Souscription et exercice de BSA	9	-	2 545
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(352)	(359)
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	-	41
Remboursement d'avances	10.2	(664)	(87)
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	-	1 001
Remboursement de l'emprunt obligataire	10.3	(1 300)	-
Souscription d'emprunts bancaires	10.4	1 987	-
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(715)	(848)
Intérêts financiers bruts versés		(133)	(80)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		-	28
Autres flux de financement (préfinancement du CIR)		64	-
Autres flux de financement (affacturage)	10	178	(240)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		4 366	1 949
Incidences des variations des cours de devises		23	(18)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 353	(284)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	247	531
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	1 600	248
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 353	(284)

ANALYSE DETAILEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Autres actifs financiers non courants	(20)	(27)
Autres créances non courantes	112	-
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	1 863	481
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	547	(220)
Autres créances	(26)	(1 571)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 453)	(51)
Dettes fiscales et sociales	(102)	(122)
Autres créditeurs et dettes diverses	212	(276)
Total des variations	(866)	(1 786)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 mars 2025 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet SA, dont le siège se situe en France, a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie de la Société, repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil.

La Société a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux.

A ce titre, la Société a également initié le lancement commercial en Europe de son nouveau système de fixation hybride. Cette gamme intègre les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis, à savoir notamment un système complet de traitement de la déformation pédiatrique ainsi qu'une gamme complète de solutions destinées au traitement des pathologies rachidiennes de l'adulte, abords mini-invasifs.

Enfin, l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, permet à Implanet de proposer une nouvelle activité de distribution de matériels médicaux auprès des centres de soins.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ». Depuis le mois de février 2025, Sanyou Medical occupe la position de tête du groupe Implanet. Sanyou Medical détient directement 100 % de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited, qui constitue une filiale détenue en totalité. À son tour, Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited détient depuis février 2025 une participation majoritaire de 74,56 % dans la société Implanet, société mère du groupe Implanet. Cette structure capitalistique confère à Sanyou Medical un contrôle effectif sur l'ensemble des entités du groupe Implanet, assurant ainsi une consolidation globale des résultats financiers et une maîtrise stratégique des activités du groupe.

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Janvier 2024 :

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.

Février 2024 :

- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Mai 2024 :

- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.

Septembre 2024 :

- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.

Décembre 2024 :

- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.



La Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie et l'Ukraine au cours de l'exercice 2024.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2024 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2024, actant une perte de 4,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 1,6 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical ;
- Le règlement du solde de la cession l'activité MADISON, d'un montant de 0,17 M€ prévu au cours du second semestre 2025 ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2025 et 2026.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales.

Au cours de la période, la Société a l'intention de mettre en œuvre son plan stratégique qui repose sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
 - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
 - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion.
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
 - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
 - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
 - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co., Ltd.

Le principe de la continuité de l'exploitation a ainsi été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de l'horizon de liquidité.

La Société continue à étudier différentes solutions qui pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Le Groupe continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2024 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et Passifs non courant assortis de clauses restrictives publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le

- 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir*, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au 31 décembre 2024.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.



- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.
- La détermination de la valeur recouvrable du goodwill OSD au 31 décembre 2023.
 - La détermination de la valeur d'utilité des UGT de la Société est calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Le management de la Société a eu recours à des estimations pour la détermination :
 - des flux futurs sur une période de 4 ans,
 - du taux de croissance à l'infini,
 - du taux d'actualisation.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 3.4.
- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.
- Dépréciation des créances clients
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

- Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.
- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2024		31/12/2023	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc. (créée fin février 2013)	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH (créée en juillet 2018)	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison SASU (1) (créée en avril 2020)	France	100%	100%	100%	100%
Orthopaedic & Spine Development SASU (« OSD »), (acquise le 18 mai 2021) (2)	France	100%	100%	100%	100%

- (1) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.
- (2) La société OSD détenait une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif. Cette filiale a été liquidée en Avril 2023.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2024		31/12/2023	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,0416	1,0850	1,105	1,0753

Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

À la suite de la détermination des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, la Société a procédé à l'allocation du prix d'acquisition à des technologies développées en interne (289 K€) et de la relation clientèle (1 447 K€). Le goodwill OSD s'élevait à 1591 K€ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique. La Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années.

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill OSD réalisé au 31 décembre 2023 (cf. note 3.4), la Société a pris en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir.

La prise en compte de ces éléments a conduit la société a constaté une perte de valeur du goodwill OSD au 31 décembre 2023 et a comptabilisé une dépréciation pour son intégralité à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, le goodwill OSD a une valeur nulle.

3.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Clientèle	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total
VALEURS BRUTES					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 447	1 083	4 413	248	7 191
Capitalisation de frais de développement	-	-	339	81	420
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession et mise au rebut	-	-	177	(177)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 447	1 083	4 929	152	7 611
Capitalisation de frais de développement	-	-	358	-	358
Acquisition	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	(692)	696	4
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	1 447	1 083	4 595	849	7 973
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	235	440	2 965	-	3 640
Augmentation	157	-	727	-	884
Diminution	-	(8)	-	-	(8)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	392	432	3 692	-	4 516
Augmentation	144	43	488	-	674
Diminution	-	-	-	-	-
Transfert et autres variations	(13)	254	(237)	-	4
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	523	728	3 943	-	5 194
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2022	1 212	642	1 448	248	3 551
Au 31 décembre 2023	1 055	650	1 237	152	3 095
Au 31 décembre 2024	924	354	652	849	2 779



Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2023 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (46 K€), *Cage SQUALE US* (40 K€), *JAZZ PF Tendeur* (13 K€), *Système fixation postérieure hybride JSS* (35 K€), et le projet relatif à l'obtention du MDR / *Medical Device Regulation* (223 K€).

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2024 concernent principalement les projets *JSS Instrumentation* (30 K€), *Système fixation postérieure hybride JSS* (35 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* pour *JAZZ* (198 K€) et l'instrumentation *JSS* (116 K€).

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill et des éléments incorporels associés à la société OSD au 31 décembre 2023 (cf. note 3.4), la Société a constaté une perte de valeur complémentaire sur les incorporels liés à la technologie et à la clientèle OSD au 31 décembre 2023.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation complémentaire à hauteur de 137 K€ pour la technologie et 13 K€ pour la clientèle en 2023.

La Société n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur au sens de la norme IAS 36 au 31 décembre 2024. Aucun test de dépréciation des éléments incorporels n'a ainsi été réalisé à la clôture 2024. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée sur l'exercice 2024.

3.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencement s	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 648	3 393	327	128	31	314	62	250	-	6 153	2 318
Acquisition	183	260	-	-	-	3	22	24	35	527	229
Cession	(219)	(230)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(513)	(283)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	35	-	-	-	37	(37)	-	(35)	-	(37)
Impact change	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(8)	(7)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 605	3 459	327	128	31	353	22	234	-	6 159	2 219
Acquisition	607	479	-	-	-	7	-	92	-	1 185	699
Cession	-	(43)	-	-	-	-	-	(114)	-	(156)	(114)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact change	11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Transfert et autres variations	-	-	-	(17)	-	27	-	-	-	11	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	2 223	3 896	327	111	31	387	22	213	-	7 210	2 816
AMORTISSEMENTS											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	1 015	3 044	327	120	15	292	60	103	-	4 977	1 521
Augmentation	276	210	-	7	6	7	6	77	-	589	365
Reclassement	-	-	-	-	-	37	(37)	-	-	-	(37)
Diminution	(170)	(195)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(430)	(235)
Impact change	(2)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(4)	(2)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	1 118	3 059	327	128	21	335	4	140	-	5 132	1 611
Augmentation	266	228	-	-	6	13	4	76	-	594	353
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	-	(19)	-	-	-	-	-	(89)	-	(108)	(89)
Impact change	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Transfert et autres variations	(7)	(6)	-	(18)	-	20	-	2	-	(9)	(5)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2024	1 383	3 261	327	110	27	368	9	129	-	5 615	1 876
VALEURS NETTES COMPTABLES											
Au 31 décembre 2022	632	349	-	7	16	22	2	147	-	1 176	797
Au 31 décembre 2023	487	400	-	-	10	18	18	94	-	1 027	608
Au 31 décembre 2024	840	635	-	1	4	20	13	83	-	1 595	940

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

En avril 2023, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis dans le Massachusetts, pour un montant de 196K\$ soit 178 K€ pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation anticipée du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€.

3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

A la suite de la certification en 2023 aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill OSD au 31 décembre 2023.

Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill OSD, la Société a considéré l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») qui correspond à la société OSD.

Les hypothèses clés retenues par la Société au 31 décembre 2023 sont basées sur :

- Des prévisions financières sur 4 ans, prenant en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL ;
- D'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux prévisions de 14,38 % ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 4 ans de l'ordre de 2 %

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé en 2023 une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes (cf. note 16.2).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, la valeur du goodwill OSD a une valeur nulle.

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Contrat de liquidité	-	-
Cautions	86	106
Total autres actifs financiers non courants	86	106

Les actifs financiers non courants sont constitués des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Au 31 janvier 2023, la société a mis fin au contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de matières premières	129	125
Stocks de marchandises	3 609	1 969
Stocks de produits semi-finis	1 292	1 460
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 001	558
Total brut des stocks	6 031	4 111
Dépréciation des stocks de matières premières	(71)	(69)
Dépréciation des stocks de marchandises	(239)	(187)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(79)	(74)
Total dépréciation des stocks	(388)	(331)
Total net des stocks	5 643	3 780

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour le rachis ainsi que de matériel médical technologique tel que le bistouri chirurgical à ultrason.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	2 274	1 721
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(58)	(52)
Total net des clients et comptes rattachés	2 216	1 669

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Part non échu	1 333	1 176
Echu à moins de 90 jours	670	504
Echu entre 90 jours et six mois	272	76
Echu entre six mois et douze mois	(43)	4
Echu au-delà de douze mois	42	42
Total brut des clients et comptes rattachés	2 274	1 721

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
CIR Retenue de garantie	6	-
Crédit d'impôt recherche (2)	106	-
Total autres créances non courantes	112	-
Créances fiscales (1)	542	481
Crédit d'impôt recherche (2)	0	65
Crédit d'impôt innovation (3)	17	9
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	170	-
Personnel et comptes rattachés	32	16
Fournisseurs débiteurs	27	11
Charges constatées d'avance (5)	64	35
Divers	4	96
Total autres créances	856	712

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible et au remboursement de TVA. Elle comporte également des créances envers la Région PACA et la Région nouvelle Aquitaine pour des subventions à recevoir pour 151 K€ au 31 décembre 2024 et 160 K€ au 31 décembre 2023 enregistrée en partie en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :

- Créances en 2023 : CIR Implanet au titre de 2023 pour 64 K€.
- Créances en 2024 : CIR Implanet au titre de 2024 pour 50 K€ et au titre de 2023 de 64 K€.

La créance de CIR au titre de 2023 a fait l'objet d'une cession Dailly auprès de la banque Delubac pour un montant de 64 K€ avec une retenue de garantie de 6 K€.

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :

- CII 2023 : 9 K€
- CII 2024 : 17 K€

(4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison

Un complément de prix de 850 K€, dépendant notamment de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, a été reconnu sur le premier semestre 2024. Un règlement de 680 K€ est intervenu sur le 3ème trimestre 2024 et un second règlement de 170 K€ est prévu au cours du second semestre 2025.

Un éventuel complément additionnel de prix de 500 K€ pourrait être obtenu sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO). Ce complément de prix additionnel n'a pas été reconnu dans les comptes à la clôture de l'exercice 2024.

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	10	6
Assurances	5	4
Maintenance informatique	24	19
Honoraires	4	3
Divers	22	3
Total des charges constatées d'avance	64	35

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes bancaires	1 602	248
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	248

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2024	31/12/2023
Capital (en K€)	1 250	410
Nombre d'actions	124 968 484	41 043 587
dont Actions ordinaires	124 968 484	41 043 587
Valeur nominale (en euros)	€ 0,01	€ 0,01

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1 250 K€. Il est divisé en 124 968 484 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2024, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en février 2024 d'un montant total de 5 497 K€ ayant conduit à l'émission de 83 924 897 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au cours de l'exercice 2023, la Société avait constaté :

- l'exercice de 9 089 616 BSA générant l'émission de 7 953 414 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 8.4) ;
- l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01 € à la suite du remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ (cf. note 10.3).

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A la suite de son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra-day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017 puis résilié au 31 janvier 2023.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

8.4 Actions à bons de souscription d'actions

Lors de l'augmentation de capital d'Octobre 2022, la Société avait réalisé une levée de 2,77 M€ par émission de 9 879 254 ABSA (actions à chacune desquelles était attaché un BSA). Les BSA étaient exerçables au prix d'exercice de 0,32 €. Chaque BSA donnait le droit à 7/8^{ème} d'action chacun. Au cours du premier semestre 2023, 9 089 616 BSA ont été exercés (cf. note 8.1). Les BSA non exercés à fin mars 2023 sont devenus caducs. Au 31 décembre 2023, il ne restait plus de BSA en circulation relatif aux ABSA émis en octobre 2022.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE »), d'attributions gratuites d'actions (« AGA ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	214,814 €	34,05%	1,30%	53
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,755 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,794 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,877 €	38,86%	-0,78%	7

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

- (3) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (4) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2023		31/12/2024	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015	1/3 au 08/07/2015	1/3 au 08/01/2016	16 199	-	-	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	44 699	-	28 500	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	1/3 au 01/07/2019	46 000	-	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019	1/3 au 01/02/2020	1/3 au 01/02/2021	60 000	-	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020	1/3 au 01/09/2021	1/3 au 01/09/2023	300 000	-	300 000	-
				506 898	-	418 500	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	(16 999)	-	-
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	(16 999)	28 500	761
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	(16 000)	30 000	802
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	40 000	1 020
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	(40 000)	20 000	510
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	300 000	7 650
Total		531 898	-	-	(88 398)	418 500	10 743

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,990 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	49,716 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,877 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,726 €	46,73%	-0,70%	64

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023		31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	191 126	-	158 407	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-	-	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	276 000	-	256 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	584 000	-	524 000	-
BSPCE11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	173 500	-	152 500	-
		1 581 626	-	1 397 907	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2024
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000	-	-		307 000	8 218
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 126	-	-	(32 719)	158 407	4 232
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	(50 000)	-	-
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	276 000	-	-	(20 000)	256 000	6 520
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	584 000	-	-	(60 000)	524 000	13 363
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	173 500	-	-	(21 000)	152 500	155 550
Total		1 581 626	-	-	(183 719)	1 397 907	187 883

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,402 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,951 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,726 €	46,73%	-0,70%	10
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024	550 000	10 ans	0,110 €	0,110 €	52,73%	2,39%	31

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023		31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-	76 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence ; 25% au 31 mars 2025 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2024 de \$3.3 millions ; 25% au 31 mars 2026 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2025 de \$5.5 millions ; 25% au 31 mars 2027 en cas d'atteinte d'un chiffre d'affaires aux USA sur 2026 de \$9.1 millions.	-	-	-	412 500
		136 000	-	136 000	412 500

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2024
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	-	10 000	267
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	510
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000	-	-	-	76 000	1 938
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000	-	-	-	30 000	30 600
Stock option 07/2024	CA du 11/07/2024		550 000	-	137 500	412 500	412 500
Total		136 000	550 000	-	137 500	548 500	445 815

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023	31/12/2024
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
Actions gratuites 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million	-	1 443 750

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Emises	Caducs	
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	-	1 650 000	-	206 250	1 443 750
Total		-	1 650 000	-	206 250	1 443 750

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2023				31/12/2024			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	64	-	64	64	64	-	64
BSPCE 09/2019	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	60	3	64	64	64	-	64
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2019	5	5	-	5	5	5	-	5
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 01/2018	4	4	-	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	3	-	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	10	-	10	10	10	-	10
Stock option 07/2024	-	-	-	-	23	-	9	9
AGA 07/2024	-	-	-	-	157	-	60	60
Total			3				69	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières au titre des obligations locatives	621	292
Avance remboursable et prêt à taux zéro	91	216
Préfinancement CIR	64	
Emprunt auprès des établissements de crédit	959	1 166
Dettes financières non courantes	1 735	1 674
Dettes financières au titre des obligations locatives	330	335
Avance remboursable et prêt à taux zéro	277	816
Concours bancaires courants	1	1
Emprunt obligataire	-	1 167
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	772
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 878	1 387
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	4 436	4 477
Total dettes financières	6 171	6 151

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2024	Coût amorti	Juste Valeur	Bifurcation du dérivé	Valeur au bilan	
					31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières au titre des obligations locatives	951	-	-	-	951	627
Avance remboursable et prêt à taux zéro	372	(5)	-	-	368	1 032
Concours bancaires courants	1	-	-	-	1	1
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	1 167
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	-	-	-	950	772
Préfinancement CIR	64	-	-	-	64	
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 837	-	-	-	3 837	2 553
Total dettes financières	6 176	(5)	-	-	6 171	6 151



Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERES PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2024			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	951	330	621	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	372	280	92	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	950	950	-	-
Préfinancement CIR	64	-	64	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 837	2 878	959	-
Total dettes financières	6 176	4 440	1 736	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 440</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 736</i>			

10.1 Dettes financières au titre des obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES AU TITRE DES OBLIGATIONS LOCATIVES	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2022	811	335	456	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	229	-	-	-
(-) Remboursement	(359)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(50)	-	-	-
Effet du change	(4)	-	-	-
Au 31 décembre 2023	627	335	292	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	699	-	-	-
(-) Remboursement	(352)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(22)	-	-	-
Effet du change	6	-	-	-
Autres variations	(7)	-	-	-
Au 31 décembre 2024	951	330	621	-

En avril 2023, la Société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis (Cambridge, Massachusetts) pour un engagement de 3 ans.

Au 31 décembre 2024, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre de la prolongation du contrat de location de ses locaux à Martillac pour une période triennale complémentaire jusqu'à fin septembre 2028, pour un montant de 607 K€.

Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Droit d'utilisation
Au 31 décembre 2024	951
Part à moins d'un an	330
Part d'un an à 5 ans	621
Part à plus de 5 ans	-



10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2024	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2022	309	187	385	91	7	10	157	1 146
(+) Encaissement	-	-	-	41	-	-	-	41
(-) Remboursement	(80)	-	-	(7)	-	-	-	(87)
Subventions	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Abandon de dette	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)
Charges financières	8	6	10	2	-	-	3	29
Au 31 décembre 2023	237	98	395	125	7	10	160	1 032
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(120)	(59)	(324)	(14)	-	-	(24)	(541)
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Abandon de dette	-	-	-	-	(7)	(10)	(114)	(131)
Charges financières	2	1	-	1	-	-	3	7
Au 31 décembre 2024	119	40	72	113	-	-	24	368



Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2024	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2024	120	41	72	115	-	-	24	372
Part à moins d'un an	120	17	72	47	-	-	24	280
Part d'un an à 5 ans	-	24	-	68	-	-	-	92
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement devait ainsi intervenir le 31 octobre 2024.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Assurance prospection Bpifrance & Coface

Dans le référentiel IFRS, le fait que ces avances soient plus favorables que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de ces avances au coût historique et celui de ces avances actualisées à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

Au cours de l'exercice 2024, Bpifrance et la Coface ont accordé deux abandons de 10 K€ et 114 K€ sur le montant des avances remboursables compte tenu des développements commerciaux sur les zones respectives Asie pour la première et Inde / USA pour la seconde. S'agissant d'assurances prospections, ces montants ont été enregistrés en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.

Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permettait d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2024. En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Obligations remboursables en action ORA ₂₀₂₁	Obligations 2024	Total
Au 31 décembre 2022	430	-	430
(+) Encaissement	-	1 001	1 001
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	7	-	7
(+/-) Impact du coût amorti	-	166	166
(+/-) Remboursement en actions	(437)	-	(437)
Au 31 décembre 2023	-	1 167	1 167
(+) Encaissement	-	-	-
(-) Dérivé passif	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	133	133
(+/-) Remboursement en actions	-	(1 300)	(1 300)
Au 31 décembre 2024	-	-	-

ECHEANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	Obligations remboursables en action ORA ₂₀₂₁	Obligations 2024	Total
Au 31 décembre 2024	-	-	-
Part à moins d'un an	-	-	-
Part d'un an à 5 ans	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-

10.3.1 Emission d'emprunts obligataires remboursables en actions au profit d'OSD

Caractéristiques des ORA

Chaque ORA de valeur nominale unitaire de 480,00 euros sera émise au pair, en rémunération de l'Apport d'une Action Apportée de la société OSD, soit un nombre total de 3.355 ORA en rémunération de l'Apport d'un nombre total de 3 355 Actions Apportées de la société OSD, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire remboursable représentant la somme d'un million six cent dix mille quatre cents (1 610 400) euros.

- Date d'émission : 18 mai 2021
- Durée de l'emprunt remboursable en actions : 24 mois
- Date de remboursement : 19 mai 2023
- Taux d'intérêts : aucun
- Ratios de remboursement :

Chaque Titulaire recevra à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé) pour chaque ORA détenue et remboursée un nombre « NActions » d'Actions Nouvelles déterminé comme suit :

$$\text{Formule 1 : NActions} = ((C/0,85) - C)/\text{NORA}$$

avec :

« NActions » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la société Implanet dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro chacune, à libérer lors du remboursement d'une ORA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représente ;

« C » : le nombre d'actions dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro composant le capital social de la société Implanet sur une base non diluée à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé sauf disposition contraire expresse) et avant le remboursement des ORA ;

« NORA » : le nombre d'ORA soit 3.355 ;

de telle sorte que l'ensemble des Titulaires d'ORA reçoivent en remboursement de la totalité des ORA un nombre total NActions d'Actions Nouvelles correspondant à 15 % du capital social de la société Implanet apprécié sur une base non diluée à la Date de Remboursement chaque Action Nouvelle étant alors émise à un prix d'émission (P) déterminé comme suit :

$$P = Vn \text{ ORA} / \text{NActions.}$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros.

« NActions » : le nombre d'Actions Nouvelles à émettre par ORA remboursée

Par exception aux dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où le prix d'émission d'une Action Nouvelle (« P ») déterminé par l'application de la formule ci-avant ferait ressortir une décote de plus de 25 % par rapport au cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€, « NActions » sera alors déterminé comme suit :

$$\text{Formule 2 : NActions} = \text{Vn ORA} / (0,75 \times \text{cours de clôture})$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros

« cours de clôture » : le cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€

Dans ce cas de figure le nombre d'actions nouvelles est plafonné à 559 actions par ORA.

Comptabilisation

La composante « nominal » de l'ORA est comptabilisée comme un instrument hybride comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur ; et
- un dérivé incorporé, au titre du « cap » sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement (application du « cap »).

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, la Société a décidé d'appliquer l'option juste-valeur à cet instrument hybride.

La projection des deux formules à la date de remboursement a permis de déterminer la juste-valeur des ORA pour 1 236 K€ au 18 mai 2021. La juste-valeur des ORA à la date d'acquisition d'OSD a été considérée comme une réduction du prix d'acquisition pour 374 K€ (valeur nominale de 1 610 K€ moins la juste valeur de la dette de 1 236 K€).

A la date de remboursement le 19 mai 2023, la juste-valeur des ORA s'établit à 437 K€. La variation de la juste-valeur entre le 31 décembre 2022 et le 19 mai 2023 a été comptabilisée en résultat pour 7 K€.

La juste-valeur de la dette à la date de remboursement a ensuite été transférée en capitaux propres. Le remboursement en actions des ORA₂₀₂₁ a engendré l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au 31 décembre 2023, il n'existait plus d'ORA en circulation.

10.3.2 Emission d'un emprunt obligataire au profit d'investisseurs

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

La prime d'émission de 0,3 M€ a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2023, l'emprunt obligataire s'élevait à 1 167 K€.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024, la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2022	2 106	1 289	4	3 400
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(585)	(267)	-	(851)
(+/-) Impact du coût amorti	(0)	1	-	1
(+/-) Autres variations			4	4
Au 31 décembre 2023	1 521	1 024	8	2 553
(+) Encaissement	1 987	-	-	1 987
(-) Remboursement	(347)	(368)	-	(715)
(+/-) Impact du coût amorti	(3)	3	-	-
(+/-) Change	12	-	-	12
(+/-) Autres variations		-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2024	3 171	659	7	3 837



EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2024	3 171	659	7	3 837
Part à moins d'un an	2 520	351	7	2 878
Part d'un an à 5 ans	650	308	-	959
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

10.4.1 Emprunts Implanet

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	Emprunt crédit vendeur (1)	SPD Loan (2)	Total
Au 31 décembre 2022	400	135	336	375	131	353	377	-	2 106
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(50)	(15)	(41)	(50)	(8)	(43)	(377)	-	(585)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	0	(0)	(0)	-	-	(0)
Au 31 décembre 2023	350	120	294	325	122	309	-	-	1 521
(+) Augmentation	-	-	-	-	-	-	-	1 987	1 987
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)	-	-	(347)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	(2)	0	(1)	(0)	-	-	(3)
(+/-) Change	-	-	-	-	-	-	-	12	12
Au 31 décembre 2024	275	98	211	250	97	239	-	2 000	3 171

(1) Afin de financer l'acquisition de la société OSD, un crédit vendeur d'un montant de 2 666 K€ a été mis en place le 18 mai 2021, garanti par un nantissement des actions de la société OSD. Le crédit vendeur a fait l'objet d'un premier remboursement de 500 K€ à la date d'acquisition suivi par 23 échéances de 94 K€ à compter de juin 2021. Au 31 décembre 2023, le crédit vendeur a été intégralement remboursé.

(2) La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. La société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit par échéances, en valeur de remboursement

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	Emprunt crédit vendeur	Total
Au 31 décembre 2024	275	98	211	250	97	239	-	2 000
Part à moins d'un an	125	38	102	125	42	89	-	2 000
Part d'un an à 5 ans	150	60	109	125	55	151	-	650
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-



Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2	SPD Loan
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD
Objet	(2)	(3)	(4)	(4)	(4)	(4)	(1)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	15,2 millions RMB (ou environ 1987 K€)
Durée	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023	In fine 12 mois
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	09/2027	09/2027	12/2025
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an

- (1) Financement du cycle d'exploitation
- (2) Financement pour le développement d'un implant
- (3) Financement d'une innovation
- (4) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.4.2 Emprunt OSD

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2022	8	-	30	6	80	52	62	111	85	103	535
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(8)	-	(30)	(6)	(60)	(21)	(13)	(14)	(20)	(13)	(186)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	-	-	-	-	20	30	49	97	65	89	349
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	-	-	-	-	(20)	(30)	(35)	(21)	(30)	(35)	(173)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	13	75	34	54	176

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2022	251	251	252	754	1 289
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(25)	(31)	(25)	(81)	(267)
(+/-) Impact du coût amorti	-	1	-	1	1
Au 31 décembre 2023	227	220	227	675	1 024
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(66)	(63)	(67)	(195)	(368)
(+/-) Impact du coût amorti	3	(2)	1	3	3
Au 31 décembre 2024	165	156	161	482	659



ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
Au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	13	75	34	54	176
Part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-	13	29	34	40	116
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	47	-	14	60
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2024	165	156	161	482	659
Part à moins d'un an	80	76	78	234	351
Part d'un an à 5 ans	85	80	83	248	308
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	BPI France Export	Chaix BPMED	BPI France croissance	Chaix BPMED	BPI France	SMC	BPMED	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	150	125	300	80	400	250	200	200	200	200
Durée	6 ans et 9 mois	4 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	5 ans	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Fin des remboursements	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	Soldé	04/2025	07/2027	10/2025	04/2026
Taux d'intérêt	4,37% par an	3,50% par an	4,06% par an	2,68% par an	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2
Etablissement bancaire	BPMED	SG	SMC
Montant nominal (en K€)	299	300	300
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2023		
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

10.5 Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice 2023, la créance liée au CIR 2022 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 116 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (130 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (12 K€) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

La créance a été remboursée sur le mois de décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2024, la créance liée au CIR 2023 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 58 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (64 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (6 K€) ; et
- Un actif non courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français. Cette créance est désormais remboursable au bout de trois ans compte tenu que la Société n'a plus le statut de PME Européenne.

Note 11 : Engagements envers le personnel

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet et du Négoce Services Médico Techniques pour OSD, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024		31/12/2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,10%		3,70%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47% / 39%*	47% / 39%*

*informations pour la société OSD

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2022	198
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	12
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	(41)
Au 31 décembre 2023	170
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	20
Coûts financiers	6
Ecart actuariels	21
Au 31 décembre 2024	217

Note 12 : Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2024				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	127	69	(127)	-	69
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	127	69	(127)	-	69

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2023				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	25	127	(25)	-	127
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	25	125	(25)	-	127

Au 31 décembre 2023, la Société Implanet a provisionné des coûts relatifs au titre de la réorganisation aux Etats Unis.

Au 31 décembre 2024, cette provision a été intégralement reprise. Une nouvelle provision d'un montant de 69 K€ a été constituée au titre d'une réorganisation du Groupe.

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés	331	196
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	555	646
Autres impôts, taxes et versements assimilés	245	186
Total dettes fiscales et sociales courantes	1 130	1 029

Au cours de l'exercice 2023, la Société a négocié un étalement de ses charges sociales pour un montant de 480 K€ entre le 15 juin 2023 et le 15 novembre 2024.

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avoirs à établir	18	2
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	60
Produits constatés d'avance (1)	102	132
Divers (2)	132	270
Total autres passifs courants	252	464

(1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié de subventions, dont :

- une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€ ;
- une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€ dans le cadre d'un projet innovant collaboratif pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 102 K€ a été reconnu à la clôture. Ces subventions sont reconnues au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

(2) Divers

Ce poste est constitué notamment des acomptes reçus dans le cadre du maintien d'activité pour le compte de la société SERF pour 41 K€ au 31 décembre 2024 et 234 K€ au 31 décembre 2023 (cf. note 21.2).

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	86	86	-	-	86
Autres créances non courantes	112	112	-	-	112
Clients et comptes rattachés	2 216	2 216	-	-	2 216
Autres créances	856	856	-	-	856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 602	1 602	1 602	-	-
Total actifs	4 872	4 872	1 602	-	3 271
Dettes financières courantes	4 436	4 436	-	-	4 436
Dettes financières non courantes	1 735	1 735	-	-	1 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 323	6 323	-	-	6 323
Autre créditeurs et dettes diverses	252	252	-	-	252
Total passifs	12 746	12 746	-	-	12 746

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	106	106	-	-	106
Clients et comptes rattachés	1 669	1 669	-	-	1 669
Autres créances	712	712	-	-	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248	248	248	-	-
Total actifs	2 735	2 735	248	-	2 487
Dettes financières courantes	4 477	4 477	-	-	4 477
Dettes financières non courantes	1 674	1 674	-	-	1 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 870	-	-	2 870
Autre créditeurs et dettes diverses	464	464	-	-	464
Total passifs	9 485	9 485	-	-	9 485

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs	-	-	-	-
Passifs				
Dérivés passifs et obligations remboursables en actions	-	-	-	(7)
Dettes obligations locatives	(14)	-	(20)	-
Passifs évalués au coût amorti	(215)	-	(248)	-

Note 15 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
France	4 120	3 508
Etats-Unis	2 571	1 379
Europe Middle East Afrique	1 614	1 067
Reste du monde	1 102	1 493
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rachis	7 034	7 065
Equipements médicaux	2 351	303
Genou et Arthroscopie	20	79
Total chiffre d'affaires	9 406	7 447

A la suite de la cession de l'activité Madison au cours de l'exercice 2021, la Société maintient cette activité pour le compte de la société SERF depuis le 29 octobre 2021. La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire reste en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COUT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Achats de matières premières et marchandises	(4 187)	(3 006)
Amortissements des ancillaires	(228)	(209)
Coût des ventes	(4 416)	(3 215)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	-	-
Matières et fournitures	(65)	(11)
Assurances	123	43
Personnel extérieur à l'entreprise	-	(3)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(128)	(528)
Publicité	(211)	(69)
Transport	(18)	(12)
Déplacements, Missions et Réceptions	(508)	(348)
Impôts et taxes	-	(2)
Charges de personnel	(2 515)	(1 636)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(144)	(157)
Amortissement des immobilisations	(17)	(16)
Paiements fondés sur des actions	(32)	(1)
Dépréciation du goodwill	-	(1 591)
Royalties	(132)	(126)
Commissions sur ventes	(1 244)	(801)
Dotation / reprise dépréciation clients	(6)	(2)
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(35)	(37)
Divers	(77)	40
Frais ventes, distribution et marketing	(5 007)	(5 257)
Crédit d'impôt innovation	8	6
Subventions	8	6
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(4 999)	(5 251)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Locations	(11)	(15)
Matériel, équipements et travaux	-	(1)
Etudes et recherches	(10)	(14)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(46)	(61)
Déplacements, Missions et Réceptions	(6)	(12)
Impôts et taxes	-	(2)
Charges de personnel	(449)	(579)
Capitalisation des coûts de développement	61	146
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(47)	(338)
Amortissement des immobilisations	(443)	(337)
Paiements fondés sur des actions	(11)	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(10)	(12)
Reprise de provision	-	-
Divers	7	(3)
Frais de recherche et développement	(968)	(1 228)
Crédit d'impôt recherche	33	55
Subventions	29	28
Subventions	62	84
Frais de recherche et développement, nets	(906)	(1 145)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme unique de fixation postérieure hybride et à la finalisation de l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(101)	(49)
Locations	(2)	(11)
Etudes et recherches	(197)	(207)
Rémunérations Interm. Honoraires	(114)	(163)
Déplacement, Missions et Réceptions	(10)	(16)
Charges de personnel	(650)	(669)
Capitalisation des frais de R&D	280	245
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(27)	(28)
Amortissement des immobilisations	(1)	(1)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(16)	(8)
Reprise de provision	-	-
Divers	(71)	1
Frais réglementaires et qualité	(908)	(907)
Crédit d'impôt recherche	17	-
Subventions	17	-
Frais réglementaires et qualité, nets	(891)	(907)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(4)	(5)
Locations	(14)	(17)
Matériel, équipements et travaux	(192)	(68)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	(71)	(10)
Transport	(22)	(9)
Personnel extérieur à l'entreprise	-	(15)
Déplacements, Missions et Réceptions	(2)	(9)
Charges de personnel	(416)	(406)
Amortissement des immobilisations	-	(4)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Reprise de provision	-	25
Dotation / reprise dépréciation stocks	(60)	(116)
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(133)	(134)
Divers	9	(13)
Coûts des opérations	(905)	(782)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Matières et fournitures non stockées	(50)	(72)
Locations	(62)	(65)
Matériel, équipements et travaux	(115)	(101)
Assurances	(185)	(229)
Rémunérations Interm. Honoraires	(391)	(456)
Publicité	(0)	(13)
Transport	(1)	-
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(57)
Frais postaux et télécommunications	(40)	(42)
Services bancaires	(72)	(77)
Impôts et taxes	(32)	(42)
Charges de personnel	(938)	(886)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	40	(20)
Amortissement des immobilisations	(7)	(11)
Paiements fondés sur des actions	(26)	(2)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(152)	(174)
Divers	(26)	34
Frais généraux et administratifs	(2 115)	(2 211)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants**Principes comptables**

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au cours de l'exercice 2024, la société a encouru 142 K€ de frais non courants (325 K€ au 31 décembre 2023) liés à des frais de restructurations, aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement et à des pénalités pour retards de paiements envers des organismes sociaux et mutuelles.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Coût amorti des emprunts	(229)	(268)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs et des obligations remboursables en actions	-	(7)
Autres charges financières	(41)	(29)
Produits financiers	0	13
(Pertès) et gains de change	26	4
Total produits et charges financiers	(244)	(288)

Note 19 : Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2024 est estimé à 103 873 K€ dont 2 933 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 90 342 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 13 602 K\$ (13 058 K€) dont :
 - 6 319 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 et 1 622 K\$ en 2024 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 473 K€ dont :
 - 175 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021 ;
 - 40 K€ constitués en 2023 ;
 - 14 K€ constitués en 2024.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(4 366)	(6 676)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(4 366)	(6 676)
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
Impôt théorique au taux courant en France	1 092	1 669
Différences permanentes	51	44
Paiement en actions	(17)	(1)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 185)	(1 747)
Différences de taux d'imposition	60	35
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Décalages temporaires	267	227
Déficits reportables	26 430	23 331
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	26 697	23 558
Décalages temporaires	808	817
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	808	817
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	25 889	22 741
Impôts différés non reconnus	(25 889)	(22 741)

Note 20 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (Attributions d'actions gratuites, BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période (en K€)	(4 366)	(6 676)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	116 690 960	38 900 209
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(4 366)	(6 676)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,04)	(0,17)

Note 21 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques et d'équipements médicaux.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Cadres	32,5	29,5
Employés	11,3	11,2
Total effectifs moyens	43,8	40,7

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
France	36,2	35,4
Etats-Unis	7,6	5,3
Total effectifs moyens	43,8	40,7

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

Dans le cadre de l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, la Société effectue auprès de sociétés du groupe Sanyou Medical des achats de matériels médicaux.

PARTIES LIEES (Montants en milliers d'euros)	Ventes avec une partie liée	Achats auprès de parties liées	Montant dû par les parties liées	Montant dû aux parties liées
Entité ayant le contrôle du Groupe				
Sanyou Medical	-	1 795	-	1 970
Filiales de la société ayant le contrôle du Groupe				
SMTP	-	1 740	-	1 837

Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement du prêt de fonds de roulement à court terme souscrit en décembre 2024 auprès de SPD Bank Cf. note 24.3.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	373	566
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	36	62
Palements fondés sur des actions	26	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	20
TOTAL	435	649

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent.

A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

24.3 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Engagement reçu dans le cadre de la mise en place du prêt de fonds de roulement

Dans le cadre de la mise en place du prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) en décembre 2024 d'une durée de 12 mois, la société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement ou de préfinancement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -2,2 M€ et -1,5 M€ respectivement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ;
- L'évolution des droits et taxes douaniers qui pourraient être augmentées dans différentes zones géographiques ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2024	Exercice 2023
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	73	77
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	2
Sous total	73	79
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	73	79

5 COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

BILAN – ACTIF

IMPLANET		31/12/2024			31/12/2023
Bilan - Actif en K€		Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		
Autres immobilisations incorporelles	3.1	33		33	28
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	2 206	1 800	406	196
Autres immobilisations corporelles	3.1	381	370	11	16
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3.2	16 410	11 012	5 399	5 861
Autres immobilisations financières	3.2	68		68	69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 489	13 572	5 917	6 169
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	103		103	99
Produits intermédiaires et finis	4	2		2	2
Marchandises	4	3 446	281	3 166	1 805
Avances, acomptes versés/commandes		15		15	
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	441	39	402	257
Autres créances	5	4 364	1 955	2 409	1 794
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	991		991	147
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	46		46	70
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 408	2 274	7 134	4 174
Prime de remboursement des obligations	12				122
Ecart de conversion actif		43		43	10
TOTAL ACTIF		28 939	15 846	13 093	10 475

BILAN – PASSIF

IMPLANET		31/12/2024	31/12/2023
	Notes		
Bilan - Passif en K euros			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	1 250	410
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	7 186	10 141
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		17	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(4 603)	(7 355)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	10	249	185
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 098	3 381
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	11	111	137
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		111	137
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	12		1 300
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	3 175	1 521
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	14	298	736
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	4 028	1 951
Dettes fiscales et sociales	15	1 113	977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15	129	338
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		6	34
TOTAL DETTES		8 749	6 857
Ecarts de conversion passif		135	100
TOTAL PASSIF		13 093	10 475

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro pour 120 (240 K€ au 31 décembre 2023), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro pour 72 K€ (396 K€ au 31 décembre 2023), d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni pour 41 K€ (100 K€ au 31 décembre 2023) et d'un escompte du CIR 2023 pour 64 K€.

COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Compte de résultat en K euros			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	17	4 943	3 778
Production vendue	17	677	731
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		5 620	4 509
Production stockée		-	1
Production immobilisée		365	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18	127	579
Autres produits		53	18
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 166	5 107
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		4 417	3 466
Variation de stock de marchandises		(1 419)	(1 223)
Achats matières premières, autres approvisionnements		72	82
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(4)	(9)
Autres achats et charges externes		2 739	2 682
Impôts, taxes et versements assimilés		37	40
Salaires et traitements		2 491	2 282
Charges sociales		1 192	1 080
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		144	101
Dotations aux provisions sur actif circulant		61	47
Dotations aux provisions pour risques et charges		69	127
Autres charges		(23)	27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		9 777	8 701
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 611)	(3 594)
Produits financiers	19	3 992	4
Charges financières	19	5 780	3 753
RESULTAT FINANCIER		(1 788)	(3 749)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(5 400)	(7 343)
Produits exceptionnels	20	879	29
Charges exceptionnelles	20	141	102
RESULTAT EXCEPTIONNEL		738	(74)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(59)	(62)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(4 603)	(7 355)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 mars 2025.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Janvier 2024 :

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.

Février 2024 :

- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.

- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Mail 2024 :

- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.

Septembre 2024 :

- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.

Décembre 2024 :

- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2024 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2024, actant une perte de 4,6 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2024 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie groupe disponibles et placements financiers pour 1,6 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical ;
- Le règlement du solde de la cession l'activité MADISON, d'un montant de 0,17 M€ prévu au cours du second semestre 2025 ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2025 et 2026.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans à 5 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Immobilisations incorporelles en cours	28	4	-	33
Total immobilisations incorporelles	418	4	-	423
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 888	365	48	2 206
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	287	7	-	294
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 263	372	48	2 587
TOTAL GENERAL	2 681	376	48	3 010

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Dotations	Cessions & mises au rebut	31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	33
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390	33
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 692	132	25	1 800	406
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	272	11	-	283	11
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 051	144	25	2 170	417
TOTAL GENERAL	2 441	144	25	2 560	450

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 10. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Autres participations	11 886	4 525	-	16 410
Autres immobilisations financières	69	0	1	68
Total immobilisations financières	11 955	4 525	1	16 479

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2024
Autres participations	6 025	4 987	-	11 012	5 399
Autres immobilisations financières	0	-	-	0	68
Total immobilisations financières	6 025	4 987	-	11 012	5 467

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 11 786 K€, ayant fait l'objet d'une recapitalisation par compensation de comptes courants pour un montant de 4 525 K€, dépréciés à hauteur de 8 787 K€ à fin 2024 ;
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€ et dépréciés à hauteur de 2 200 K€ à fin 2024 ;
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2024,
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.



Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Il a été enfin mis fin au contrat de liquidité au 31 janvier 2023. La Société n'a donc plus de titre auto-détenu.

Note 4 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de matières premières	103	99
Stocks de marchandises	2 718	1 582
Stock de produits semi-finis	2	2
Stocks d'ancillaires et d'instruments	728	446
Total brut des stocks	3 551	2 128
Dépréciation des stocks de matières premières	(1)	(1)
Dépréciation des stocks de marchandises	(202)	(180)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(78)	(40)
Total dépréciation des stocks	(281)	(222)
Total net des stocks	3 270	1 906

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 5 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	441	296
Total brut des créances clients et comptes rattachés	441	296
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
Total net des créances clients et comptes rattachés	402	257

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Sur l'exercice 2024, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2024 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2024		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	68	-	68
Total de l'actif immobilisé	68	-	68
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	441	441	
Personnel et comptes rattachés	31	31	
Etat - dont Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	177		177
Taxe sur la valeur ajoutée	94	94	
Fournisseurs débiteurs	15	15	
Factor - fonds de garantie	53	53	
Factor - réserve disponible et autres créances	94	94	
Groupe (3)	3 743		3 743
Autres débiteurs	170	170	
Total de l'actif circulant	4 820	900	3 921
Charges constatées d'avance	46	46	
Total général	4 935	946	3 989

(1) Les créances clients douteuses ou litigieuses représentent 43 K€.

(2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR & CII 2024 : 64 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années ;
- CIR & CII 2025 : 59 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années.

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc, Implanet GmbH et O.S.D. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 1 955 K€ soit une diminution de 3 451 K€ par rapport au 31 décembre 2023, s'expliquant par la recapitalisation de Implanet America Inc. par compensation de créances.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	991	147
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	991	147

Note 7 : Comptes de régularisation

7.1 Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Locations mobilières et immobilières	4	6
Assurances	-	2
Maintenance informatique	17	13
Honoraires	4	47
Diverses charges d'exploitation	9	2
Charges financières	12	-
Total des charges constatées d'avance	46	70

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a bénéficié d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€, pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant, pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 34 K€ a été reconnu au 31 décembre 2023 et de 6 K€ au 31 décembre 2024, cette subvention étant reconnue au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

7.2 Prime de remboursement des obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement court-terme sous la forme d'obligations sèches souscrites à 77% de la valeur nominale, la prime d'émission de chacune des deux tranches a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt.

L'amortissement de cette prime d'émission s'analyse comme suit :

PRIME D'EMISSION (montant en K euros)	31/12/2024			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	
Prime de remboursement des obligations 2023	122	-	122	-
	-	-	-	-
Total prime d'émission	122	-	122	-

Note 8 : Capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	41 043 587	410	10 141	0	(7 355)	185	3 381
Affectation du résultat 2023		-	(7 355)	-	7 355	-	-
Résultat net 2024		-	-	-	(4 603)	-	(4 603)
Conversion des obligations	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions	83 924 897	839	4 658	-	-	-	5 497
Exercice de BSA	-	-	-	-	-	-	-
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(241)	-	-	-	(241)
Imputation en réserves indisponibles		-	(17)	-	17	-	-
Sous total	124 968 484	1 250	7 186	0	(4 586)	185	4 034
Provisions réglementées		-	-	-	-	64	64
Au 31 décembre 2024	124 968 484	1 250	7 186	0	(4 586)	249	4 099

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2024 a décidé d'affecter les pertes 2023 de 7 354 834,21€ sur le compte « primes d'émission ».

Dans le cadre de l'attribution des actions gratuites, le conseil d'administration du 11 juillet 2024 a décidé de prélever la somme de 17 K€ sur le poste « prime d'émission » pour l'affecter en compte de réserve indisponible pour permettre l'émission des actions gratuites à l'expiration de la période d'acquisition.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2024, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en février 2024 d'un montant total de 5 497 K€ ayant conduit à l'émission de 83 924 897 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2024	31/12/2023
Capital (en K euros)	1 250	410
Nombre d'actions	124 968 484	41 043 587
dont Actions ordinaires	124 968 484	41 043 587
Valeur nominale (en euros)	0,01 €	0,01 €

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1.249.684,84 €. Il est divisé en 124.968.484 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option et Obligations Remboursables par Actions (« ORA ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	214,8137 €
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,7549 €
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,7941 €
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,4020 €
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,8765 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (3) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (4) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2024	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2014	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	-	-
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	28 500	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
				418 500	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4) (5)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199			(16 199)	-	-
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699			(16 199)	28 500	761
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000			(16 000)	30 000	802
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 020
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000			(40 000)	20 000	510
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 650
Total		506 898	-	-	(88 398)	418 500	10 743

(1) (2) (3) (4) & (5) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,9902 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,4020 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,8765 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,7262 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	158 407	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	-	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	256 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	524 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	152 500	-
		1 397 907	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000				307 000	8 218
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 126			(32 719)	158 407	4 232
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000			(50 000)	-	-
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	276 000			(20 000)	256 000	6 520
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	584 000			(60 000)	524 000	13 363
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	173 500			- 21 000	152 500	155 550
Total		1 581 626	-	-	(183 719)	1 397 907	187 883

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,402 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,951 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,726 €
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	550 000	10 ans	0,1095 €	0,1095 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence, 25% au 31 mars 2025 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$3,3M, 25% au 31 mars 2026 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$5,5M et 25% au 31 mars 2027 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$9,1M	-	412 500
		136 000	412 500

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2024	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000				10 000	267
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	510
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000				76 000	1 938
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000	30 600
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	-	550 000		(137 500)	412 500	412 500
Total		136 000	550 000	-	(137 500)	548 500	445 815

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.4 Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023	31/12/2024
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
Actions gratuites 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million	-	1 443 750

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Emises	Caducs	31/12/2024	
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	-	1 650 000	-	206 250	1 443 750	1 443 750
Total		-	1 650 000	-	206 250	1 443 750	1 443 750

La valeur des actions retenues comme assiette de la contribution patronale est assise sur la valeur de l'action à la clôture de l'exercice 2024, soit 0,114€.

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exercibles à la clôture 31/12/2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000	3 748
	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601	3 014
	23/01/2018	BSPCE	70 000		70 000	1 785
	09/09/2019	BSPCE	800 000		800 000	4 080
	13/11/2020	BSPCE	54 500		54 500	55 590
	11/07/2024	Actions Gratuites	390 000		341 250	341 250
	TOTAL		1 567 101	-	1 518 351	409 467
Benjamin Letienne	11/07/2024	Actions Gratuites	315 000		275 625	275 625
	TOTAL		315 000	-	275 625	275 625

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis enfin de 1,02 en février 2024 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

Note 10 : Provisions réglementées

Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2024			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	
Frais acquisition OSD	185	64	-	249
	-	-	-	-
Total provisions réglementées	185	64	-	249

Note 11 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2024			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions pour risques	127	69	127	69
Provisions pour pertes de change	10	33	-	43
Total provisions pour risques et charges	137	101	127	111
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	6 025	4 987	-	11 012
Provisions sur immobilisations financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en-cours	222	59	0	280
Provisions sur comptes clients	39	-	-	39
Provisions sur autres créances	5 406	535	3 987	1 955
Total provisions pour dépréciations	11 691	5 581	3 987	13 285
Total général	11 828	5 682	4 114	13 397

En 2023, la Société a enregistré une provision pour risques d'un montant de 127 K€ correspondant à la réorganisation de ses opérations aux Etats-Unis reprise en totalité en 2024. Une nouvelle provision a été enregistrée sur l'exercice 2024 correspondant à une nouvelle réorganisation.

La Société a également comptabilisé des dépréciations complémentaires sur des titres et créances vis-à-vis de certaines de ses filiales :

- 3 987 K€ sur ses titres vis-à-vis de la filiale américaine Implanet America ;
- 500 K€ sur ses titres vis-à-vis de sa filiale OSD
- 15 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale OSD ; et
- 20 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH.

La Société a également comptabilisé une reprise de la dépréciation de sa créances vis-à-vis de la filiale américaine Implanet America, à hauteur de 3 487 K€ en partie liée à la recapitalisation de sa filiale par compensation de créances.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances



Note 12 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	Obligations 2023	Total
Au 31 décembre 2023	1 300	1 300
(+) Encaissement		-
(+) Prime d'émission		-
(-) Remboursement	(1 300)	(1 300)
(+) Intérêts capitalisés		-
(+/-) Conversion		-
Au 31 décembre 2024	-	-

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut avait été considérée comme nulle au 31 décembre 2023.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024 (cf. note 1.3), la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

Au 31 décembre 2024, le montant de l'emprunt obligataire était donc soldé.



Note 13 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. La société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Total
Au 31 décembre 2022	400	135	334	375	130	350	-	1 724
(+) Encaissement								-
(-) Remboursement	(50)	(15)	(41)	(50)	(8)	(43)		(208)
(+/-) Autres mouvements								-
Au 31 décembre 2023	350	120	293	325	122	307	-	1 516
(+) Encaissement							2 000	2 000
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)		(347)
(+/-) Autres mouvements								-
Au 31 décembre 2024	275	98	211	250	98	238	2 000	3 169

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD Bank
Objet	(2)	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)	(6)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	2 000
Durée	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2024	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2024	12 Mois in fine
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	06/2027	09/2027	12/2025
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an

(1) Financement d'instruments chirurgicaux

(2) Financement de matériel médical

(3) Financement pour le développement d'un implant



- (4) *Financement d'une innovation*
- (5) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*
- (6) *prêt de fonds de roulement à court terme*

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.
Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2024 s'élève à 272 K€.

Note 14 : Emprunts et dettes financières divers

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Escompte CIR	Total
Au 31 décembre 2023	100	240	396	-	736
(+) Encaissement	-			64	64
(-) Remboursement	(59)	(120)	(324)		(502)
(+/-) Autres mouvements					-
Au 31 décembre 2024	41	120	72	64	298

14.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur ces zones géographiques au cours de la période de prospection, de juin 2018 à juin 2024, le montant du remboursement est révisé en 2023 à 100 K€.

La période d'amortissement couvre du 31 décembre 2024 au 30 septembre 2027, selon le calendrier suivant :

- Année 2024 : 62 K€
- Année 2025 : 14 K€
- Année 2026 : 14 K€
- Année 2027 : 10 K€

14.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2023.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

14.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société avait négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 1^{er} avril 2024.

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Note 15 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2024			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 175	2 519	656	-
Emprunts et dettes financières diverses	298	209	88	-
Total des dettes financières	3 473	2 728	744	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 028	4 028	-	-
Personnel et comptes rattachés	324	324	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	553	553	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	236	236	-	-
Autres dettes	135	135	-	-
Total des dettes d'exploitation	5 276	5 276	-	-
Total général	8 749	8 004	744	-

Les autres dettes sont essentiellement composées du crédit mis en place avec la société SERF dans le cadre de la prestation de la Société permettant la continuité des obligations réglementaires dans le cadre de la cession de l'actif Madison.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce crédit était de 129 K€.

Note 16 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires		
Intérêts courus à payer	-	-
Total emprunts obligataires	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	615	294
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	615	294
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	247	209
Personnel charges à payer	211	14
Charges sociales à payer	17	6
Etat - charges à payer	26	32
Total des dettes fiscales et sociales	501	260
Autres dettes	-	60
Total autres dettes	-	60
Total général	1 116	614

Note 17 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	3 029	2 244
Reste du monde	2 591	2 265
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 620	4 510

Note 18 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	-	196
Avantages en nature accordés aux salariés	-	132
Remboursement sociaux	-	56
Refacturation de frais	-	194
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	-	-
Total des transferts de charges	-	579

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges jusqu'au 31 décembre 2023.

Depuis l'exercice 2024, la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé implique le reclassement de ces derniers entre stocks et immobilisations en utilisant un compte de production immobilisée.

Note 19 : Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations relatives à la prime d'émission sur emprunt obligataire ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec ses filiales ;
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

Synthèse

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	5	4
Produits d'intérêts	0	0
Reprise pour dépréciation du compte courant Implanet America	3 987	
Reprise de dépréciation sur actions propres	-	0
Reprise de provision pour perte de change	-	-
Total des produits financiers	3 992	4
CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de change	19	4
Provision pour risque de pertes de change	33	10
Dotation pour dépréciation du compte courant filiales	35	1 814
Dotation pour dépréciation des titres de filiales	5 487	1 700
Dotation de la prime d'émission sur obligations	122	177
Dotation pour dépréciation sur actions propres	-	-
Charges d'intérêts	84	48
Total des charges financières	5 780	3 753

Note 20 : Produits et charges exceptionnels

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Cession et mise au rebut d'actifs immobilisés,
- Boni et mali sur actions propres

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.



Synthèse

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits de cession de l'activité Madison	850	-
Boni provenant du rachat d'actions propres	-	0
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	29	28
Total des produits exceptionnels	879	29

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0	12
Dotation amortissements dérogatoire	64	64
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	-
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles diverses	76	26
Total des charges exceptionnelles	141	102

Sur l'exercice 2024, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- du solde du prix de cession des actifs Madison à la société SERF pour un montant de 850 K€ ;
- de la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 29 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 59 K€ en 2024
- 62 K€ en 2023

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 87 409 K€ au 31 décembre 2024.

Le taux d'impôt applicable en 2024 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

Note 22 : Parties liées

22.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	373	566
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	36	62
Paiements fondés sur des actions	26	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	20
TOTAL	435	649

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

Note 23 : Engagements donnés

23.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

Méthodologie de calcul

Conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 décembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société applique les dispositions relatives à la norme IAS 19 (méthode 2) pour l'évaluation des engagements de retraite relatifs aux indemnités de départs en retraite.

La méthode de répartition des droits à prestations du régime à prestations définies des indemnités de départ en retraite est effectuée de façon linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024		31/12/2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,10%		3,70%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47%	39%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des engagements	217	170

23.2 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac

Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2025

Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale

Loyer annuel HT HC 228 K€

La Société entend renouveler le bail pour de nouvelles périodes triennales de 3, 6 et 9 ans.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2024 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2024	31/12/2024		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2025	228	171	-	

23.4 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CIC et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
En-cours du financement factor	613	496
Total dettes factor	613	496
Commissions tirage factor	37	38
Intérêts sur tirage factor	23	15
Total charges factor	60	53

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 47 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

23.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Néant.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Nantissement du Fonds de commerce

- Dans le cadre du prêt de la Région Nouvelle Aquitaine de mai 2019, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur du montant du prêt, sous la forme d'un nantissement de commerce de l'activité JAZZ.

Note 24 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Cadres	24,9	24,2
Employés	11,3	12,2
Total effectifs moyens	36,2	36,4

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et des délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 27 : Tableau des filiales et participations

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 545 Concord Avenue à Cambridge, Massachusetts, 02138, United States.
- Implanet GmbH (créée en juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison S.A.S.U. (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (OSD) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
IMPLANET AMERICA	12 769	(9 245)	100%	11 786	2 999	1 571	(1 102)	-	Dépréciation sur compte courant : 500 K€ Taux de clôture : 1,0416 Taux moyen : 1,0850
Orthopaedic Spine Development (OSD)	1 069	(927)	100%	4 598	2 398	1 730	(6)	-	Dépréciation sur compte courant : 1 012 K€
IMPLANET GmbH	25	(460)	100%	25	-	442	(14)	-	Dépréciation sur compte courant : 442 K€
MADISON SASU	1	-	100%	1	1	-	-	-	Société dormante



Note 28 : Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2024	Exercice 2023
	Ernst & Young	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	73	72
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-
Sous total	73	72
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	73	72

6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ETABLIS EN NORMES IFRS



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tel. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nantes

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Saïrons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical, afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes consolidés 2024.

Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Mas', is written over a faint, light-colored circular stamp or watermark.

Edouard Mas

7 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tel. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 375 R.C.S. Nantes

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Sabons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécie l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société, et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2024.

La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard Mas'.

Edouard Mas



8 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX



8.1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé des 6 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
<p>Michaël Mingyan Liu Pudong District 1299 Dingxiang Road, 8-201 . Shanghai (CHINE)</p>	Administrateur	Président du conseil d'administration	Co-fondateur & Directeur Général Délégué Sanyou Medical Shanghai	<p>Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 5 mars 2024 et ratifié par l'assemblée générale du 25 avril 2024 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.</p> <p>Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 5 mars 2024 pour la durée de son mandat d'administrateur.</p>	Membre	Membre
<p>Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne</p>	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	<p>Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 et renouvelé par les assemblées générales du 24 mai 2016, du 11 juin 2019 et du 9 juin 2023 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.</p>	-	-

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Benjamin Letienne 281 chemin des écoles 13160 Chateaurenard	Administrateur	Vice-Président Marketing & Ventes International	Co-Gérant de la société JD Services SARL	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 18 mai 2021 et renouvelé par l'assemblée générale du 25 avril 2024 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	-	-
David Fan #1 Weifang West Route Départementale New District Rm 7b, Bldg 2 Shanghai (Chine)	Administrateur	-	Président Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Co-fondateur, Président & Directeur Général Délégué Sanyou Medical Shanghai	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 3 mai 2023 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Membre	Président
Nuan Ni Minhang District Nno. 368, Zhongchun Road 8888, 99 Shanghai (CHINE)	Administrateur	-	-	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 8 octobre 2024 et devant être ratifié par la prochaine assemblée générale pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Président	-

8.1.2 Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société
Michaël Mingyan Liu	Président et D.G. Délégué Administrateur Administrateur	Sanyou Medical Shanghai Tytus (Suzhou) Medical Technology Co. Ltd Agloe (Suzhou) Medical Technology Co. Ltd
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Benjamin Letienne	Co-Gérant	JD Services SARL
David Fan	Président Administrateur & D.G. Délégué Administrateur Administrateur Censeur Censeur	Sanyou (HK) International Medical Holding CO Limited Sanyou Medical Shanghai Beijing SMTP Medical Technology Co., Ltd Shanghai Youhejicheng Medical Technology Co., Ltd Tytus (Suzhou) Medical Technology Co., Ltd Shanghai Langmai Medical Technology Co., Ltd
Nuan Ni	Néant	Néant

8.1.3 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	373	566
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	36	62
Paiements fondés sur des actions	26	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	20
TOTAL	435	649

8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Dans le cadre des accords de distribution signés respectivement avec les sociétés SMTP Technology Co., Ltd et Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd en novembre 2022, ainsi qu'un contrat de fabrication avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd en avril 2024, il a été décidé de signer des avenants à chacun de ces contrats avec les sociétés respectives afin de modifier les conditions de règlement en obtenant des facilités de paiement à 180 jours. Ces conditions de paiement visent à financer le besoin en fonds de roulement lié au lancement des gammes OLEA, ZEUS et JSS

Dans sa séance du 11 juillet 2024, le Conseil d'Administration de la Société a rappelé l'intérêt de la conclusion de cette Convention Réglementée, permettant un meilleur financement du besoin en fonds de roulement pour la Société inhérent au lancement des gammes OLEA, ZEUS et JSS.

Le Conseil d'Administration a autorisé à l'unanimité des administrateurs votants, la conclusion de la convention réglementée à intervenir entre les sociétés SMTP Technology Co., Ltd et Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, dont cette dernière, actionnaire détenant plus de 10% du capital social de la Société et disposant de dirigeants communs avec la Société.

8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 3 mai 2023 et du 16 novembre 2023 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 3 mai 2023			
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (hors réalisation d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)	26 mois / 2 juillet 2025	400.000 € Se référer au (1)	Se référer au (2)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées	26 mois / 2 juillet 2025	15% de l'émission initiale (2) (3)	Même prix que l'émission initiale
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées et/ou certains mandataires sociaux	38 mois / 2 juillet 2026	Ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision	Non applicable
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois / 2 juillet 2026	2.000.000 d'actions Se référer au (4)	Se référer au (5)
Assemblée générale à caractère extraordinaire du 16 novembre 2023			

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 15 janvier 2026	5.000.000,00 €	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en vertu de la délégation susvisée	26 mois / 15 janvier 2026	15% de l'émission initiale	Même prix que l'émission initiale

(1) Montant nominal maximum de 400.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 6.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation. Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 600.000 euros, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 6.000.000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L. 228-40 du code de commerce, ou dans les autres cas, dans les conditions que déterminerait la Société conformément aux dispositions de l'article L. 228-36- A du code de commerce ;

(2) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(3) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(4) Ces montants ne sont pas cumulables. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions est de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions ;

(5) le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options, étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées ;

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par les assemblées générales du 7 avril 2020 et du 16 novembre 2023, ainsi qu'il suit :

4 janvier 2024 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la première résolution de l'assemblée générale du 16 novembre 2023 et a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 974.785,12 euros, avec maintien du

droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'un nombre maximum de 97.478.512 Actions Nouvelles de la Société de valeur nominale de 0,01 euro émises au prix de souscription unitaire de 0,0655 euro ;

11 juillet 2024 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2023 et a décidé de procéder à l'émission de 1.650.000 actions gratuites (« AGA_{07/2024} ») au profit du directeur général et de certains salariés, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 16.500 euros.

11 juillet 2024 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2023 et a décidé de procéder à l'émission de 550.000 Options de souscriptions d'actions (« Options_{07/2024} ») au profit de salariés de la filiale de la Société donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, au prix de fixe de 0,1095 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 5.500 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 54.725 euros.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

8.4 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

8.4.1 Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents évènements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé 90,0%. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 5 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 100,0%.

Administrateurs	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2024
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	100,0%
Mary Shaughnessy	50,0%
Michaël Mingyan Liu	100,0%
Benjamin Letienne	83,3%
David Fan	100,0%
Minhui Yang	66,7%
Nuan Ni	100,0%

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose plus d'administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où les administrateurs actuels sont soit salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, soit salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ce au cours des cinq dernières années ;

8.4.2 Comités spécialisés

8.4.2.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Nuan ni, administrateur et présidente ; et
- David Fan, administrateur.

ATTRIBUTIONS

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations. Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

8.4.2.2 Comité des rémunérations

COMPOSITION

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Michaël Mingyan Liu, président du conseil d'administration ; et
- David Fan, administrateur et président du comité des rémunérations.

ATTRIBUTIONS

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ; de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020 et une fois au cours de l'exercice 2021.

RAPPORTS



Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

9 RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

TÉL : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- ▶ Avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd, actionnaire majoritaire de votre société

Avenant au contrat de distribution daté du 15 novembre 2022

Nature et objet

Modification des conditions de règlement par votre société à la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd pour obtenir des facilités de paiement à 180 jours.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Aquitaine

Siège social : 1-2, place des Salons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Modalités

Accord de la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd avec pour date d'effet le 5 août 2024 pour que le paiement des dettes fournisseurs se fasse par virement à 180 jours après la date de livraison à votre société. Les paiements devant se faire en euros par virement à la banque notifiée par la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : permettre un meilleur financement du besoin en fonds de roulement inhérent au lancement des gammes ZEUS et JSS.

- ▶ Avec la société SMTP Technology Co., Ltd, société détenue majoritairement par l'actionnaire majoritaire de votre société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd

Avenant au contrat de distribution daté du 16 novembre 2022

Nature et objet

Modification des conditions de règlement par votre société à la société SMTP Technology Co., Ltd pour obtenir des facilités de paiement à 180 jours.

Modalités

Accord de la société SMTP Technology Co., Ltd avec pour date d'effet le 5 août 2024 pour que le paiement des dettes fournisseurs se fasse par virement à 180 jours après la date de livraison à votre société. Votre société étant responsable de tous les frais bancaires en dehors de la Chine.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : permettre un meilleur financement du besoin en fonds de roulement inhérent au lancement de la gamme OLEA.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas